



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

## **Journal des débats**

de l'Assemblée

Le jeudi 13 avril 2006 — Vol. 39 N° 16

**Président de l'Assemblée nationale:**  
**M. Michel Bissonnet**

---

**QUÉBEC**

Abonnement annuel (IPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission des affaires sociales	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries	
et de l'alimentation	25,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture	25,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission de l'éducation	75,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	15,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec  
Distribution des documents parlementaires  
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85  
Québec, Qc  
G1A 1A3

Téléphone: (418) 643-2754  
Télécopieur: (418) 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:  
[www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0823-0102

**Débats de l'Assemblée nationale**  
**Le jeudi 13 avril 2006 — Vol. 39 N° 16**

**Table des matières**

<b>Affaires du jour</b>	1277
Projet de loi n° 137 — Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants	
Adoption	1277
M. Yvon Vallières	1277
M. Maxime Arseneau	1280
M. Daniel Bernard	1283
Vote reporté	1284
Projet de loi n° 118 — Loi sur le développement durable	
Adoption	1284
M. Claude Béchar	1285
M. Stéphane Bergeron	1287
Vote reporté	1290
<b>Affaires courantes</b>	1291
Présentation de projets de loi	1291
Projet de loi n° 7 — Loi modifiant la Loi sur les comptables agréés	1291
M. Yvon Marcoux	1291
Mise aux voix	1291
Dépôt de rapports de commissions	1291
Etude détaillée du projet de loi n° 6 — Loi modifiant la Loi sur le Barreau	1291
Questions et réponses orales	1291
Plan d'action quant à la correction du déséquilibre fiscal	
Mme Louise Harel	1291
M. Jean Charest	1292
Document déposé	1292
Mme Louise Harel	1292
M. Jean Charest	1292
Mme Louise Harel	1292
M. Jean Charest	1292
Mme Louise Harel	1293
M. Jean Charest	1293
Coupsures appréhendées dans les programmes fédéraux de lutte aux changements climatiques	
M. Stéphan Tremblay	1293
M. Claude Béchar	1293
M. Stéphan Tremblay	1293
M. Claude Béchar	1293
M. Stéphan Tremblay	1294
M. Claude Béchar	1294
Financement de la réforme du système correctionnel et des libérations conditionnelles	
Mme Lucie Papineau	1294
M. Jacques P. Dupuis	1294
Mme Lucie Papineau	1294
M. Jacques P. Dupuis	1294
Stratégie de développement économique	
M. Mario Dumont	1294
M. Raymond Bachand	1295
M. Mario Dumont	1295
M. Raymond Bachand	1295
M. Mario Dumont	1295
M. Raymond Bachand	1295
Projections de croissance économique	
M. François Legault	1296
M. Raymond Bachand	1296

## Table des matières (suite)

Bilan des exportations	1296
M. François Legault	1296
M. Raymond Bachand	1297
M. Claude Pinard	1297
M. Raymond Bachand	1297
Imposition des allocations familiales éventuellement versées par le gouvernement fédéral	
M. Richard Legendre	1297
Mme Carole Théberge	1297
M. Richard Legendre	1297
Mme Carole Théberge	1297
M. Richard Legendre	1297
Mme Carole Théberge	1298
M. Nicolas Girard	1298
Mme Michelle Courchesne	1298
M. Nicolas Girard	1298
Mme Michelle Courchesne	1298
Imposition des allocations familiales éventuellement versées par le gouvernement fédéral aux prestataires de la sécurité du revenu	
Mme Diane Lemieux	1299
Mme Michelle Courchesne	1299
Ententes administratives interministérielles en matière d'action communautaire autonome	
Mme Jocelyne Caron	1299
Mme Michelle Courchesne	1299
Mme Jocelyne Caron	1300
Mme Michelle Courchesne	1300
Fonctionnement du conseil d'agglomération de Longueuil	
M. Normand Jutras	1300
Mme Nathalie Normandeau	1300
M. Normand Jutras	1300
Mme Nathalie Normandeau	1300
Mme Cécile Vermette	1301
Mme Nathalie Normandeau	1301
Suspension des droits de recours fondés sur des inconvénients liés à l'utilisation de véhicules hors route	
M. Stéphane Bédard	1301
Mme Julie Boulet	1301
Suspension des droits de recours à l'égard de la circulation de véhicules hors route	
M. Stéphane Bédard	1302
Mme Julie Boulet	1302
Votes reportés	
Adoption du projet de loi n° 137 — Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants	1302
Adoption du projet de loi n° 118 — Loi sur le développement durable	1303
Motions sans préavis	1303
Nommer Mme Raymonde Saint-Germain Protectrice du citoyen	1304
Document déposé	1304
Mise aux voix	1304
Nommer M. Jean Chartier membre de la Commission d'accès à l'information	1304
Document déposé	1304
Mise aux voix	1304
Nommer Mme Guylaine Henri membre de la Commission d'accès à l'information	1305
Document déposé	1305
Mise aux voix	1305
Nommer Mme Doris Paradis membre et présidente de la Commission de la fonction publique	1305
Mise aux voix	1305

### Table des matières (suite)

Nommer Mme Sylvie Godin membre et vice-présidente de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	1305
Mise aux voix	1305
Souligner les 25 ans de vie parlementaire des députés de Jeanne-Mance—Viger, M. Michel Bissonnet, d'Hochelega-Maisonneuve, Mme Louise Harel, de Viau, M. William Cusano, et de Brome-Missisquoi, M. Pierre Paradis	1306
Mise aux voix	1306
Souligner la Journée mondiale de l'hémophilie	1306
Mise aux voix	1306
Avis touchant les travaux des commissions	1307
Motions sans préavis (suite)	1307
Souligner la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur	1307
M. Daniel Turp	1307
Mme Line Beauchamp	1308
Mise aux voix	1309
Avis touchant les travaux des commissions	1309
<b>Affaires du jour</b>	1309
<b>Ajournement</b>	1309



Le jeudi 13 avril 2006 — Vol. 39 N° 16

(Dix heures cinq minutes)

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, bonjour, d'abord. À l'ordre, s'il vous plaît! Nous allons nous recueillir quelques instants.

Alors, veuillez vous asseoir.

#### Affaires du jour

Bon jeudi matin. Et je cède immédiatement la parole à Mme la leader adjointe du gouvernement. Mme la leader.

**Mme Lamquin-Éthier:** Merci, M. le Président. Puis-je attirer... non, vous référer à l'article 15 de notre feuilleton?

#### Projet de loi n° 137

##### Adoption

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, à l'article 15 du feuilleton d'aujourd'hui, c'est M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation qui propose l'adoption du projet de loi n° 137, Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants. Alors, je suis prêt à entendre la première intervention et je cède la parole à M. le ministre. M. le ministre, à vous la parole.

##### M. Yvon Vallières

**M. Vallières:** Alors, merci, M. le Président. Alors, à titre de ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, je suis particulièrement fier, ce matin, de voir le projet de loi n° 137, Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants, être parvenu à cette étape décisive. Son adoption s'inscrit en effet dans un processus de soutien aux produits régionaux et de niche amorcé il y a près de 10 ans avec la Loi sur les appellations réservées.

Certains de mes collègues ont soulevé en cette Chambre que cette loi faisait suite aux travaux du comité Desjardins. Eh oui, et je veux remercier ses membres, M. le Président, qui ont travaillé avec acharnement et qui ont fait un travail véritablement utile pour éclairer le législateur.

Je tiens également à rappeler que ce projet de loi donne suite à un engagement électoral du Parti libéral du Québec et confirme notre volonté politique d'aller de l'avant. Et j'en suis, ce matin, très fier. En effet, il était de notre intention de mettre en place, en collaboration avec l'industrie, le milieu, la réglementation permettant les appellations d'origine contrôlée, les appellations de provenance, le certificat de conformité, dans le but de reconnaître l'excellence et la spécificité des produits québécois.

Nous avons pris cet engagement, car, force est de le constater, la loi actuelle, bien qu'elle desserve adéquatement le secteur biologique, n'a pas permis de développer d'autres types d'appellations au Québec.

Conformément à notre engagement, nous sommes passés à l'action avec le dépôt d'un projet de loi pour favoriser le développement des appellations.

Le projet de loi n° 137 est un bon outil pour protéger l'authenticité des produits et de désignations qui les mettent en valeur, au moyen d'une certification acquise à l'égard de leur origine ou de leurs caractéristiques particulières. Je vous ai presque lu, M. le Président, mot pour mot le premier article du projet de loi, et vous me permettez de remercier mes collègues qui nous ont permis d'en arriver à un pareil libellé, parce qu'au début le premier article mentionnait que c'était une loi de contrôle, et je pense qu'à bon aloi les parlementaires ont décidé de changer ça pour donner vraiment... dénoter un esprit beaucoup plus positif par rapport à ce projet de loi que nous avons devant nous ce matin.

Ce projet de loi aide aussi les consommateurs en les informant sur les caractéristiques spécifiques des produits qu'ils retrouvent dans leurs marchés, dans leurs régions. Et enfin il est un instrument favorisant la diversification de la production agricole. Nous l'observons chaque jour, l'engouement des consommateurs québécois pour les produits de spécialité, tels les produits régionaux et de niche, ne diminue pas, bien au contraire. Le projet de loi que nous adoptons aujourd'hui répond justement à leurs préoccupations. Je pense ici à celle de garantir l'authenticité de termes utilisés pour désigner des produits afin de les mettre en valeur, tout particulièrement les termes «fermier» et «artisanal».

Vous vous souviendrez peut-être que le projet de loi n° 137 s'inscrit dans le cadre d'un plan global visant le développement des produits régionaux et de niche. J'y reviendrai un peu plus tard. Pour le moment, permettez-moi de mettre en relief les grandes lignes de ce projet de loi. Le texte comporte plusieurs nouveautés dont voici les principales.

##### ● (10 h 10) ●

D'abord, le projet de loi introduit la notion de «termes valorisants». Celle-ci met en valeur une caractéristique particulière, «fermier», «artisanal», d'un produit, généralement liée à une méthode de production ou de préparation que recherche le consommateur. Un règlement du ministre définira les normes auxquelles devra se conformer le produit. Les premières normes à être intégrées dans un règlement du ministre pour définir des «termes valorisants» pourraient être les caractéristiques définissant les termes «fermier» et «artisanal», alors que, pour une appellation réservée, les normes à respecter seront définies dans un cahier de charges élaboré par des producteurs et des transformateurs. Il s'agit là de la principale distinction entre l'utilisation d'une appellation réservée ou d'un terme valorisant. Dans un cas comme dans l'autre, il faudra, premièrement, procéder obligatoirement à des consultations publiques sur les éventuels cahiers des charges et futurs règlements du ministre et, deuxièmement, faire certifier par un organisme de certification le produit utilisé en appellation réservée ou un terme valorisant.

Toujours au chapitre des nouveautés, le projet de loi institue le Conseil des appellations réservées et

des termes valorisants, ce que nous appelons le CARTV. Cet organisme, formé à partir de l'actuel Conseil des appellations agroalimentaires du Québec, le CAAQ, sera responsable de l'ensemble des appellations réservées et des termes valorisants.

En plus d'accréditer les organismes de certification, le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants sera investi de réels pouvoirs d'inspection. Il s'agit en quelque sorte des fameuses dents que le milieu nous a réclamées. Dans toutes les conversations que nous avons eues, M. le Président, toutes les consultations, tout le monde nous a dit: Ça prend un projet de loi qui a des dents. D'autres sont venus nous dire: Ça prend plus que les dents, ça prend une mâchoire qui l'accompagne. C'est vous dire jusqu'à quel point les gens tenaient à ce qu'on retrouve, dans ce projet de loi, les outils dont on a besoin pour son respect et sa mise en application. Le même conseil, le CARTV, aura aussi l'obligation de tenir des consultations publiques sur les éventuels cahiers des charges avant de reconnaître une appellation réservée ou sur les normes à introduire dans un règlement du ministre pour définir un nouveau terme valorisant.

Alors, tout au long, M. le Président, de nos délibérations en commission parlementaire, sont toujours venus se juxtaposer ces deux façons de reconnaître des produits, soit reconnaître une appellation réservée — ça se fait, comme on l'a dit tantôt, avec des cahiers des charges — et encore les termes valorisants, qui, eux, sont reconnus par un règlement du ministre. Mais dans tous les cas le conseil aura un rôle important à jouer, dont celui de consultation. Alors, cet organisme jouera également un rôle de conseiller auprès du ministre, notamment en ce qui concerne la reconnaissance d'une nouvelle appellation réservée ou l'opportunité de nouveaux termes valorisants.

L'actuel projet de loi conserve les catégories d'appellations réservées qui étaient prévues dans la Loi sur les appellations réservées. Cependant, il change le nom de la catégorie qui chapeaute les appellations d'origine, les AO, les indications géographiques protégées, les IGP, soit celles qui attestent la région de production. Cette catégorie deviendra celle du lien à un terroir. Ainsi, nous enverrons un signal clair aux consommateurs: les appellations d'origine, les AO donc, et les indications géographiques protégées, les IGP, sont d'authentiques produits du terroir reconnus dans notre loi.

Les deux autres catégories d'appellations qui sont maintenues dans le projet de loi n° 137 sont celles qui touchent le mode de production, tel que biologique, et enfin celles relatives à la spécificité d'un produit. Vous aurez certainement compris, M. le Président, que ma décision d'abroger la Loi sur les appellations réservées pour la remplacer par le projet de loi n° 137 découle principalement de notre volonté, premièrement, d'introduire la notion de terme valorisant pour répondre aux besoins des futurs utilisateurs désirant mettre en valeur leurs produits et ainsi en retirer la plus-value qui y est associée et, en deuxième lieu, d'instituer le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants. Ce conseil aura un mandat plus large que l'actuel Conseil des appellations agroalimentaires du Québec, notamment, comme je le disais, en ce qui a trait à sa responsabilité de tenir des consultations publiques et à ses pouvoirs accrus d'inspection, et voire de saisie.

Dès son dépôt à l'Assemblée nationale, en décembre 2005, le projet de loi n° 137 a fait l'objet de commentaires positifs des acteurs du milieu, principalement en raison des suites que nous avons données aux commentaires des groupes venus se faire entendre en commission parlementaire. Donc, M. le Président, je veux mentionner ici que ce projet de loi, tout au long de son processus d'étude et d'adoption, s'est fait sur une base très ouverte par rapport aux différents partenaires, aux différentes personnes concernées qui pouvaient nous être utiles dans le but de rédiger la meilleure législation possible. Les gens ont particulièrement aimé que les appellations réservées et les termes valorisants «fermier» et «artisanal» se retrouvent désormais dans une seule et même loi. On s'est également réjoui de la formation du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants à partir de l'actuel Conseil des appellations agroalimentaires du Québec, ce qui fait, M. le Président, qu'on a maintenant, avec le projet de loi n° 137 versus l'autre qui avait été accepté, qui avait été déposé, le projet de loi n° 113... c'est que la partie réglementaire qui était dans 113 est maintenant importée, je dirais, à l'intérieur du projet de loi n° 137, ce qui était quelque chose qui a été largement exprimé et dont nous avons voulu tenir compte dans l'actuel projet de loi.

Les réactions étaient d'autant plus favorables à ce deuxième projet de loi, M. le Président, que le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants devenait le seul organisme, tel que demandé, à s'occuper de l'accréditation pour l'ensemble des appellations réservées et des termes valorisants. On s'entendait aussi pour reconnaître que le projet de loi comportait les clauses nécessaires pour assurer le respect des appellations réservées et des termes valorisants.

Avant de procéder à l'étude détaillée, la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation a tenu une journée de consultations particulières le 28 février dernier. Ces discussions se sont révélées une occasion supplémentaire pour nous de poursuivre notre collaboration avec le milieu, car notre souhait le plus cher est que cette loi soit plus utilisée que la loi actuelle afin de voir émerger d'autres appellations au Québec. Cette journée nous a confirmé que nous étions sur la bonne voie. La majorité des participants se sont entendus pour aller de l'avant avec ce projet de loi et pour convenir que sa présente mouture répondait aux attentes du milieu.

Ainsi, à la suite des consultations particulières, la CAPA a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 137. Au cours de cette étude, 38 amendements ont été apportés. Bien que ce nombre puisse paraître considérable de la part des gens qui nous écoutent, il faut souligner que la majorité de ces amendements visaient à s'assurer que le projet de loi réponde le plus possible aux demandes du milieu pour, rappelons-le, favoriser une plus grande utilisation de cet outil qu'est la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants.

Parmi les amendements adoptés, permettez-moi d'en souligner quelques-uns ayant une signification pour les groupes du milieu: ajout, par exemple, des mots «brut» ou «transformé» à la définition de «produit» afin de mettre en évidence le champ d'application de la loi — il s'agit de l'article 2 qui a été largement discuté en commission parlementaire; ajout également des détaillants et des certificateurs parmi les membres du conseil, le CARTV,

M. le Président — l'article 11 du projet de loi; ajout également de la notion de cahier des charges, dans l'article où il est question des contrevenants, afin de rendre l'application de la loi plus sûre et ainsi protéger les gens utilisant les appellations réservées — à l'article 64; et le retrait de l'obligation pour le conseil de parvenir à l'autofinancement dans un délai de cinq ans, soit l'article 81. Les intervenants pourront ainsi mettre davantage à profit leur expertise au service du développement des appellations réservées et des termes valorisants, qui est somme toute notre premier objectif qui est recherché à l'intérieur du projet de loi.

Nous avons également longuement abordé, M. le Président, la question des produits importés au Québec et du respect de notre réglementation pour ces produits. Nous avons apporté quelques modifications à l'article traitant de ce sujet afin de rendre plus explicites la reconnaissance des produits étrangers au Québec et l'équité pour nos futurs produits d'appellation «québécois». Concrètement, le conseil examinera les différents organismes étrangers certifiant des produits que l'on retrouve sur nos tablettes — l'exemple parfait est le Bleu d'Auvergne — pour s'assurer qu'ils respectent les mêmes mécanismes de certification que nous aurons pour nos produits d'appellation similaires et ainsi reconnaître ces équivalences. Le conseil recommandera au ministre de procéder à l'agrément de ces organismes étrangers au Québec. Un mécanisme similaire existe présentement pour l'appellation «biologique».

Alors, M. le Président, je veux simplement indiquer, à ce moment-ci, qu'en commission il y a des gens qui sont venus nous voir pour nous indiquer jusqu'à quel point il est important qu'il y ait réciprocité et qu'on fasse en sorte que, pour les produits qui, sur la même base que nous, étaient reconnus dans d'autres pays, ils aient accès à nos tablettes. Alors, il eût été dommage que finalement les produits appréciés des consommateurs ne soient pas là. Mais l'important cependant, pour nous, c'est de s'assurer que ces produits auront le même niveau d'authenticité et les mêmes exigences que nous faisons aux produits québécois. Alors, je pense qu'on a réussi cette approche, à l'intérieur du projet de loi, grâce au savoir également de l'ensemble des membres de notre commission et des gens que nous avons entendus en commission parlementaire.

● (10 h 20) ●

Enfin, nous arrivons, M. le Président, maintenant en fin de parcours dans le processus d'adoption de ce projet de loi. Malgré le fait que certaines étapes restent à compléter avant l'entrée en vigueur de ce projet de loi, telles que l'élaboration du règlement d'application, qui va être important, la mise en place du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants, et la nomination, par le gouvernement, du président-directeur général du conseil. Je tiens à préciser que nous sommes en mesure dès maintenant de faire la promotion de cet outil novateur et d'accompagner quiconque dans sa démarche de se doter d'un cahier des charges afin de mettre en valeur la spécificité de son produit. Quoi qu'il en soit, nous souhaitons évidemment que les derniers détails, plus administratifs, soient derrière nous le plus rapidement possible.

M. le Président, il va de soi que le gouvernement a pensé au soutien financier nécessaire pour assurer le

développement des produits régionaux et de niche. Il nous importe de soutenir ce secteur, puisque la fabrication de ces produits représente autant d'occasions pour les milieux ruraux de diversifier leur économie et de mettre en valeur leur richesse locale, et tout cela en maintenant et en créant des emplois dans nos régions.

À cette fin, le ministère est engagé à fond dans le développement technique et financier des produits régionaux et de niche. À preuve, l'accompagnement financier et technique accordé aux producteurs d'agneau de Charlevoix afin de franchir les étapes les menant à une reconnaissance officielle de leur appellation réservée de type indication géographique protégée, les IGP; il s'agit là vraisemblablement de la première appellation qui sera réservée dès l'entrée en vigueur de la loi.

De plus, grâce à l'aide des sommes allouées par le gouvernement, dans le budget de l'an dernier et réitérées cette année, soit 1 million de dollars par année durant trois ans, nous prévoyons instaurer un programme d'aide financière; celui-ci visera à accompagner les entreprises dans une démarche de reconnaissance d'une appellation réservée ou d'utilisation d'un terme valorisant. Ce programme comprendrait différentes aides pour la réalisation d'une étude de faisabilité, en lien avec une nouvelle appellation réservée, pour l'élaboration d'un cahier des charges ou encore le développement d'outils de contrôle ainsi que pour la promotion d'un produit d'appellation.

Nous entendons aussi poursuivre l'application du programme d'aide financière, qui se décrit comme étant Programme de développement des entreprises en région, en vigueur depuis novembre 2005. Ce programme permet d'appuyer le démarrage ou la croissance de petites entreprises qui exploitent de façon novatrice une spécificité régionale. Nous comptons également financer des activités de promotion en vue de faire connaître la portée de la loi et de soutenir des événements promotionnels pour mettre en valeur des produits régionaux et de niche. Nous voulons enfin accorder une contribution supplémentaire au financement du nouveau Conseil des appellations réservées et des termes valorisants; cette aide s'ajoutera aux sommes déjà allouées au secteur biologique pour l'actuel Conseil des appellations agroalimentaires du Québec, qui s'élevait à 420 000 \$ en 2006. Alors, voilà, M. le Président, l'expression concrète de notre soutien au développement des produits régionaux et de niche, et toute l'activité sociale et économique découlant de la reconnaissance de la spécificité de ces produits.

Alors, M. le Président, toujours dans l'optique de soutenir les produits régionaux, je tiens également à porter à votre attention la contribution très particulière qu'on a eue de mes collègues de l'Assemblée nationale en commission parlementaire, également de l'opposition officielle, en particulier de mon adjoint parlementaire le député d'Abitibi-Témiscamingue.

Et, M. le Président, je souhaite que cette loi, qui est le fruit de longues délibérations en commission, se concrétise par une économie additionnelle dans nos régions, par également l'adhésion de tous ceux qui auront, au fil du temps, à travailler pour son application. Je pense à ces employés qui auront à en faire la promotion, je pense également à la députation, des deux côtés de la Chambre, qui, s'ils veulent le développement de nos régions par le biais de produits de grande authenticité, pourront largement y contribuer par leur attitude à l'endroit

de ce projet de loi. Je l'ai dit et je le répète, nous donnons suite à notre engagement électoral, soit de mettre en place des mécanismes, dans le cadre reconnu internationalement, pour reconnaître le savoir-faire de nos artisans, de nos producteurs, de nos transformateurs, et également pour favoriser le développement de nos produits régionaux et de niche ici, chez nous, mais aussi sur la scène internationale.

Enfin, M. le Président, je veux vous indiquer jusqu'à quel point nous sommes fiers de ce côté-ci de la Chambre. Je pense qu'il s'agit là d'un projet de loi qui va marquer le Québec. Il y a eu d'autres étapes dans le passé, et je pense que le produit, cette mouture que nous rendons aujourd'hui est définitivement le fruit de nombreux efforts qui ont été consacrés. Et comme je l'indiquais, j'ai l'impression que, dans quelques années, les parlementaires ici se regrouperont à nouveau afin probablement de passer à d'autres étapes. On l'a vu, il y en a eu d'autres dans le passé. Et le Québec, je pense, dans ce secteur de l'activité, innove, fait vraiment preuve de leadership même au niveau international, et je pense que c'est à l'honneur de tous les parlementaires dans cette Chambre d'arriver à un projet de loi qui est aussi bien ficelé. Il nous restera maintenant de démontrer globalement, l'ensemble des parlementaires et de tous les intervenants, tous les acteurs concernés, qu'il est possible de faire de ce projet de loi un succès pour l'ensemble du Québec. Je vous remercie, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, merci, M. le ministre, pour votre intervention. Et, pour la poursuite du débat, je cède maintenant la parole au porte-parole de l'opposition officielle en cette matière, M. le député des Îles-de-la-Madeleine. À vous la parole, M. le député des Îles.

#### M. Maxime Arseneau

**M. Arseneau:** Merci beaucoup, M. le Président. M. le Président, je dois dire que c'est aussi avec beaucoup de plaisir que j'interviens à matin, à cette étape importante, l'adoption finale du projet de loi n° 137.

M. le Président, c'est tout à fait sincère, et ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre, puisque vous êtes le doyen de cette Assemblée, et que le député de Richmond d'ailleurs a aussi une bonne expérience dans cette Chambre, une longue expérience dans cette Chambre, je pense aussi à ma collègue la députée d'Hochelaga-Maisonneuve, la chef de l'opposition officielle, qui fête ses 25 années, donc ce n'est pas à ces gens-là que je vais apprendre qu'il arrive parfois qu'il y a des moments, il y a un travail qui se fait, qui se poursuit, un travail législatif, je dirais, en commission, qui permet de faire avancer, d'améliorer, de bonifier des projets de loi, et je pense qu'à terme, ce matin, effectivement, nous arrivons avec un projet de loi qui est probablement ce que le Québec pouvait se donner de mieux, dans ce secteur extrêmement important qu'est celui de la transformation alimentaire, pour mettre en valeur les produits régionaux, les créneaux particuliers, des terroirs particuliers, pour mettre en valeur l'expertise, la qualité, M. le Président, de nos artisans de la terre.

On n'en parle pas assez souvent, M. le Président, puisqu'ici, chez nous, au Québec, nous avons l'avantage,

nous avons la possibilité d'avoir accès à une quantité de produits alimentaires de très haute qualité, très variés, à des prix très abordables, alors que d'autres, vous savez, M. le Président, ont tellement de difficultés. Alors, il faut rendre hommage à ces artisans, à ces producteurs, et le projet de loi n° 137, la loi que nous allons adopter, est un outil additionnel que l'on donne à ces artisans, à ces artisans dans toutes les régions, dans tous les coins du Québec, même si ce ne sont que de petites entreprises, même si ce ne sont que de petites idées au départ qui leur ont permis de transformer, de présenter non seulement aux Québécois et aux Québécoises, mais aussi à l'étranger, via l'exportation, leurs connaissances, leur expertise et la qualité des produits que nous avons.

Je dis que c'est probablement ce qu'on pouvait offrir de mieux aux Québécois à ce moment-ci parce que, dans beaucoup de secteurs, le projet de loi n° 137, qui suit le projet de loi n° 113, qui suit la loi A-20 qui a été adoptée il y a 10 ans, M. le Président, dans cette Assemblée, en 1996 — j'y reviendrai — cette loi-là, dans beaucoup de domaines, innove, fait en sorte que les Québécois sont des défricheurs, si on veut, au niveau de la protection de ces appellations, de la mise en marché — puis on a employé le mot «marketing» — de ces produits et faire en sorte que les consommateurs, lorsqu'ils verront l'utilisation qu'on pourra faire des moyens qui sont avec la loi n° 137, seront rassurés sur la qualité des produits qu'ils ont devant eux.

● (10 h 30) ●

Alors donc, M. le Président, le ministre y a fait référence, il a dit que c'était un processus d'une dizaine d'années qu'on terminait ce matin, et effectivement c'est le cas, M. le Président. Alors donc, moi aussi, je suis conscient que tout le travail aura permis de bonifier le projet de loi n° 137 et de faire en sorte qu'au moment... à ce stade-ci de l'adoption finale du projet de loi n° 137, on peut dire qu'effectivement on a un bon projet de loi.

Maintenant, il faut bien être conscient aussi, M. le Président, que tout ça, tout ce processus aura pris du temps, et on est aussi au terme d'un long détour, d'un long détour, d'un grand détour. En fait, c'est une longue boucle qu'on termine ce matin. D'abord, il faut dire qu'en 1996 le gouvernement de l'époque, le gouvernement du Parti québécois, a présenté la loi, a fait adopter une loi, la loi A-20, qui est la loi sur les appellations contrôlées et qui permettait justement, essentiellement, de développer des appellations, de développer, et de réserver même, et d'assurer essentiellement des secteurs ou des produits de niche et du terroir. Maintenant, cette loi-là, A-20, n'aura permis de développer l'expertise du Québec que dans un secteur, qui est un secteur très important, en grand développement partout sur la planète, à savoir le secteur biologique. Ça, c'est la loi de 1996 qui avait permis ça, la loi qu'on appelle familièrement la loi A-20.

En 1998, deux ans après, pour compléter, pour donner plus de moyens à ces intentions, si je peux m'exprimer ainsi, on a mis en place... À l'époque, on appelait le Conseil d'accréditation du Québec, qui est devenu le Conseil des appellations agroalimentaires du Québec. Qu'est-ce que ce conseil... et il y en a un aussi dans le projet de loi n° 120. Qu'est-ce que ça fait, ces conseils-là? C'est que la fonction première, je dirais, de ce conseil, c'est d'accréditer, après avoir élaboré des cahiers de charges, d'accréditer des organismes, soit au

Québec ou ailleurs dans le monde, des organismes qui vont pouvoir certifier que les produits qui s'appellent «produits biologiques» ou qui s'appellent d'une «appellation réservée» ou d'un «terme valorisant» — qui s'appelleront, je devrais dire — sont des produits qui respectent des normes, qui respectent des préceptes inscrits dans un cahier de charges et qu'on peut se fier que, si on paie plus cher pour un produit biologique, qu'effectivement il s'agit bien d'un produit biologique. Et c'est ça qu'était le Conseil des appellations agroalimentaires, le CAAQ, et c'est ça que deviendra le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants, qu'on retrouve dans le projet de loi n° 137.

Jusqu'à maintenant, le conseil était le seul organisme responsable de la gestion de la protection des appellations réservées agroalimentaires du Québec. Et on a, depuis ce temps, depuis 1998... et le gouvernement à l'époque s'est rendu compte aussi qu'il fallait qu'il mette des moyens, qu'il mette des sous, et nous avons donc financé de façon particulière le secteur biologique pour permettre le financement du Conseil des appellations agroalimentaires du Québec, pour réussir finalement à démarrer tout ce processus. Et cela nous a permis de développer, au Québec, un leadership. Ça a permis à nos artisans, dont je parlais précédemment justement, d'être à l'avant-garde. Par exemple, le député de Beauce — je pense que c'est Beauce-Nord, oui — qui produit un sirop d'érable biologique de très haute qualité, lui aussi même a participé à nos travaux, je crois, à certains moments. Il est très concerné par ce projet de loi.

Alors donc, ces artisans font en sorte qu'aujourd'hui, au niveau du biologique, je dirais, à l'échelle canadienne mais aussi à l'échelle de la planète, non seulement les consommateurs québécois sont en mesure d'être rassurés quant aux produits biologiques qu'on leur vend, mais aussi pour nous permettre d'exporter... pas partout, pas partout, on a encore des problèmes, puisque pour exporter il faut passer par les agences canadiennes et fédérales, et que les normes canadiennes ne sont pas à la hauteur des normes québécoises en ce qui concerne le biologique, de sorte qu'on ne peut pas, par exemple, exporter encore sur le marché européen de façon facile, de façon facile.

Alors donc, M. le Président, c'est un long détour, parce qu'à l'époque où, moi-même, j'étais ministre responsable de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, on s'était rendu compte des lacunes que la loi avait et de la nécessité qu'il y avait, si on voulait faire en sorte de donner une impulsion à ces produits de niche du terroir, ces créneaux particuliers, qu'il fallait aller plus loin. Et j'avais, en 2001, confié à Mme Anne Desjardins... C'était en 2002, j'avais demandé à Mme Anne Desjardins, qui est une chef de réputation internationale, de former un comité d'experts, au Québec, pour nous faire des recommandations sur la façon dont on devait définir les termes, donner les moyens, quels étaient les outils, comment on devait procéder. Et Mme Desjardins, après un travail extrêmement rigoureux, a remis son rapport non pas à la personne qui vous parle, mais à ma successeuse, la députée de Jonquière, à l'époque, qui occupait les fonctions, et évidemment Mme Desjardins — le ministre y a fait référence tantôt — nous demandait d'aller dans le sens où va actuellement le projet de loi n° 137.

Maintenant, ça a pris du temps. Le ministre a dit: C'est un engagement du Parti libéral. C'est vrai. C'était aussi un engagement formel du gouvernement précédent, puisque nous avons mis en place le comité de Mme Anne Desjardins. Et là où on a perdu un peu de temps, je dirais, M. le Président, c'est de par le fait qu'on a tergiversé, on a hésité un bout, de l'autre côté, à savoir si on allait transposer ou aller rapidement de l'avant avec les recommandations de Mme Desjardins. Finalement, après des pressions, après des rencontres, après que le premier ministre lui-même a insisté pour qu'on aille de l'avant, est apparu le projet de loi n° 113, le projet de loi n° 113 qui portait... qui modifiait la loi A-20 pour apporter certaines modifications. Ce projet de loi n° 113 avait cinq articles, M. le Président.

Et évidemment, là, on a tenu, en commission parlementaire, des audiences. Les gens sont venus dire: Il y a une bonne volonté, mais c'est timide, mais c'est dangereux parce qu'il y aura deux niveaux. Il faut s'accorder sur les normes internationales. On reprochait beaucoup de choses au projet de loi n° 113, à un point tel que finalement le gouvernement a décidé de reprendre à zéro, de repartir complètement à zéro, de refaire ses devoirs et de revenir avec le projet de loi n° 137.

Et là le projet de loi n° 137, M. le Président, avait, lui, 83 articles. Alors, de cinq articles à 83 articles, c'est probablement qu'on avait oublié des choses ou bien on a décidé simplement d'effacer la loi actuelle, d'effacer le projet de loi n° 113, de repartir à zéro. Et le ministre a fait référence au fait que plusieurs trouvaient qu'il y avait trop de place réservée à la réglementation dans le projet de loi n° 113, et il est revenu avec un projet de loi n° 137 plus substantiel, plus consistant.

Et malgré ça, M. le Président, malgré ce long détour, malgré cette longue boucle, on a refait des audiences particulières sur le projet de loi n° 137, les gens ont dit: Oui, c'est déjà beaucoup mieux, ça va de l'avant, mais il y a encore beaucoup de questionnement, beaucoup d'incertitude. On était toujours dans le domaine du défrichage, M. le Président. Vous savez, par chez vous aussi, la colonisation, c'est important. Mais là c'est ce qu'on fait avec 137.

Alors, malgré le fait qu'il y avait des améliorations, il y avait encore beaucoup de choses à modifier et à changer dans le projet de loi n° 137, de sorte que, des 83 articles, on en a modifié 38, 38 amendements, dans un travail, le ministre y a fait référence... je pense que c'est un travail de bonne volonté des deux côtés de la Chambre, je dirais, M. le Président, tous les intervenants dans la commission. Et je souligne l'implication de mes collègues, le député de Saint-Hyacinthe, la députée de Deux-Montagnes, de Kamouraska, le député aussi de Nicolet-Yamaska a participé à ces travaux, et évidemment du côté gouvernemental aussi. Je pense que les échanges peuvent témoigner de l'intérêt, mais surtout de la volonté qu'il y avait à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec de bonifier ce projet-là pour qu'on en fasse véritablement un outil au service de toutes nos régions pour aider l'économie et aider ce secteur très important de l'économie du Québec, M. le Président.

Donc, nous terminons, si je peux m'exprimer ainsi, un long processus d'une dizaine d'années, avec un

long détour qu'a fait le gouvernement actuel, pour finalement qu'on arrive au produit que nous présentons ce matin.

● (10 h 40) ●

Si on regarde les changements qu'apporte le projet de loi n° 137, les modifications qu'apporte le projet de loi n° 137, d'abord c'est vrai qu'on a modifié l'article 1 parce que l'article 1 parlait plus de contrôle. C'est comme si on avait voulu installer une police; ce n'est pas ça qui est l'idée. L'idée, c'était de donner des outils pour qu'on puisse bien reconnaître les produits, qu'on puisse bien profiter de cette mise en marché spéciale.

Vous savez, M. le Président, quand on parle, par exemple, des fromages du Québec, le Québec est devenu un producteur de fromages. Et il y a une société des fromages fins du Québec qu'on a lancée — si je me souviens bien, je pense que le député de Richmond était là à l'époque — au Festival des fromages de Warwick. Le Québec produit d'excellents fromages. M. le Président, il y a des distributeurs américains qui partent de Boston pour venir au Québec, à Montréal, pour faire leurs achats en gros de fromages fins et essentiellement distribuent les fromages québécois qui sont d'aussi bonne qualité que les fromages qu'on trouve de l'autre côté de l'Atlantique, en France et en Europe en général, M. le Président.

Il faut savoir ça, que le Québec actuellement produit d'excellents fromages. Les fromages de Portneuf, on a adopté une motion à l'unanimité dans cette Assemblée, hier, M. le Président, pour souligner le fait qu'ils s'étaient qualifiés d'excellente façon, à Toronto, lors d'un événement canadien sur les grands prix du fromage, M. le Président. Alors, quand on parle de ces labels de qualité, quand on parle de ces produits de qualité, il faut pouvoir préserver leurs dénominations, assurer leur qualité.

Par exemple, les fromages feta, vous savez, le marché... C'est un fromage très important. Les appellations... en Europe, ils parlent d'appellations contrôlées. Nous, on parle d'appellations réservées. Mais c'est tellement important, la dénomination, la façon dont on produit, les cahiers de charges pour ces produits, que n'importe qui ne peut pas prétendre qu'il vend un fromage feta. Le fromage feta, il est fait en Grèce, M. le Président. Alors, un Français qui produirait un fromage feta peut bien l'appeler comme ça, mais, s'il ne respecte pas le cahier de charges et le fait qu'il ne soit pas produit en Grèce, il ne peut pas vendre, en Europe, son fromage s'il n'est pas produit en Grèce. Ça peut aller aussi loin que ça, M. le Président. C'est ça qu'il faut comprendre. Et, quand on achètera du fromage de l'île aux Grues ou des Îles-de-la-Madeleine, le Pied-De-Vent, bien, on saura... si on veut profiter de ce label, de cette appellation d'origine, si on veut utiliser un terme valorisant, on pourra le faire.

Alors donc, on a modifié l'article 1 pour ne pas que ce soit seulement un outil de contrôle mais que ce soit un outil, un moyen, une promotion pour faciliter la tâche à ceux qui voudront développer des niches, des produits, des créneaux particuliers.

Alors, M. le Président, donc il y aura la possibilité d'appellations réservées. Il y aura bien sûr le biologique qui va continuer à assumer, je pense, un leadership et à servir d'exemple. On pourra développer d'autres appellations réservées comme l'agneau de Charlevoix ou d'autres... salé du Bas-Saint-Laurent, ou

encore les fruits, la chicouté de la Côte-Nord, M. le Président, ou des bleuets du Lac-Saint-Jean, ou d'autres produits qui auront une particularité locale, régionale, qui viendront directement de nos terroirs québécois.

Le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants a été... Il y a eu des amendements qui ont été apportés. On s'est assuré qu'il y ait un siège, sur le conseil, pour les détaillants d'alimentation qui jouent un rôle très important. Dans le fond, c'est eux qui sont les vitrines. C'est là qu'on peut aller se procurer, très souvent, ces produits du terroir. Alors, ils ont certainement non seulement un mot à dire, mais ils ont des responsabilités, parce que, si les produits qui sont sur leurs tablettes ne respectent pas les prescriptions de la loi, ils seront les premiers à être pénalisés, les premiers à être visés. Donc, on a insisté pour qu'ils soient sur le conseil. La même chose, probablement que les organismes de certification, et en particulier dans le secteur biologique, seront donc sur le conseil.

Une des nouveautés, je dirais, M. le Président, et ça, on s'est assurés... Le ministre, à l'époque, a parlé des bretelles et de la ceinture en même temps. C'est probablement pour s'assurer qu'on avait couvert ce secteur-là, tu sais, tout le secteur des boissons artisanales qu'on a dans tous nos coins, M. le Président. Je suis certain que, chez vous aussi, en Abitibi, les gens sont capables de faire des vins, d'excellents vins avec des produits locaux, et la même chose à peu près dans toutes les régions du Québec. Alors, dans A-20, c'était possible, mais il y avait des nuances. On a rappelé, on a inclus, on a spécifié que, dans la loi, le projet de loi n° 137 allait couvrir aussi le secteur des boissons artisanales du Québec.

Et on a discuté, discours longuement aussi sur toutes les notions du terroir: est-ce qu'on doit limiter à l'aspect alimentaire, je dirais, l'élément du terroir ou est-ce qu'on doit étendre à, par exemple, je ne sais pas, moi, une veste de laine du terroir, d'un lieu, ou biologique, ou d'un agneau... Là, on a décidé que c'est vrai qu'on est bons pour défricher au Québec, mais que, des fois, il ne fallait pas en prendre trop large. Personne dans le monde, M. le Président, ne s'est risqué à aller aussi loin, donc on a essayé de limiter. Et, je ne sais pas, il y aura probablement des discussions d'avocats, M. le Président, et peut-être que l'Assemblée nationale devra encore se pencher une fois sur une de ses lois, mais on a essayé de limiter le plus possible l'utilisation qu'on pourra faire de l'expression «terroir» pour éviter justement qu'elle soit employée à toutes les sauces ou qu'on emploie des dérivés ou des diminutifs juste parce qu'effectivement c'est vendeur ou c'est accrochant pour le consommateur. Parce que, chaque fois, ce qui nous préoccupait, c'était de donner des moyens mais aussi de protéger les consommateurs contre les abus.

Alors, M. le Président, pour terminer, je dirais que l'opposition officielle va certainement voter en faveur du projet de loi n° 137 et qu'on a l'impression qu'on a une part dans le fait que cette loi sera une bonne loi pour les transformateurs, pour les artisans dans toutes les régions du Québec.

Maintenant, une loi comme celle-là a besoin de moyens, le ministre y a fait référence. Alors, je veux dire au ministre qu'on va continuer à jouer notre rôle d'opposition, qu'on va surveiller de près pour que les

moyens dont il parle soient adéquats et soient présents, pour permettre justement aux organismes issus de cette loi, au Conseil des appellations réservées et des termes valorisants et à toutes les structures qu'on doit mettre en place... aient les moyens qu'il faut pour pouvoir aller le plus rapidement possible.

Et finalement je termine en soulignant, moi aussi, le fait qu'on a apprécié de travailler avec le député de Richmond et le ministre à ce projet de loi, avec aussi ses collègues, les collègues d'en face.

Et je termine en disant ceci, M. le Président: Peu importe la qualité de la loi qu'on peut adopter, il reste encore aux utilisateurs, il reste encore aux acteurs, il reste encore aux partenaires, à l'industrie à l'utiliser et à faire en sorte que cette loi puisse donner le maximum de fruits dans toutes les régions du Québec. Merci beaucoup, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, je vous remercie, M. le porte-parole de l'opposition officielle, M. le député des Îles, pour votre intervention. Et je cède maintenant la parole au député de Rouyn-Noranda—Témiscamingue pour son intervention. M. le député, à vous la parole.

#### M. Daniel Bernard

**M. Bernard:** Merci, M. le Président. Merci, M. le Président. Il me fait grandement plaisir donc de m'adresser à vous, aujourd'hui, sur l'adoption du projet de loi n° 137, la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants. Avec ce projet de loi, notre gouvernement veut, entre autres, contrôler les appellations et les termes attribués à des produits alimentaires issus notamment de l'agriculture ou de l'aquaculture et destinés à la vente.

Le terme «aquaculture» est important, on pense souvent «terroir» quand on parle essentiellement de produits agricoles, mais les termes, ça s'applique aussi à l'aquaculture et à tous nos producteurs qui longent, entre autres, la côte et... en Gaspésie—Les Îles, la Côte-Nord. Donc, l'aquaculture est aussi présente dans ce projet de loi là, et il faut mentionner l'importance de ce secteur d'activité économique là aussi. Alors, pour nous également, il s'agit d'un produit pour reconnaître la spécificité des produits régionaux et ceux de niche.

● (10 h 50) ●

Le ministre a très bien mentionné — et aussi le critique de l'opposition — que le projet de loi n° 137 s'insère dans le prolongement de la loi A-20, qui était la Loi sur les appellations réservées. La loi A-20, qui a été mise en place en 1996, c'est important de mentionner, ça a été un peu un demi-succès. Demi-succès, pourquoi? Parce que, pendant ces nombreuses années là, il y a un seul créneau qui s'est développé, et c'était le secteur biologique, et celui-ci, il faut quand même... le succès donc du secteur biologique, qu'il faut souligner, mais également l'expertise aussi que le secteur biologique a développée, et cette expertise-là, via le Conseil des appellations agroalimentaires, sera transférée au futur CARTV. Et cette expertise-là donc sera très importante, puis je tiens à souligner l'apport du secteur du biologique pour le développement des produits du créneau.

Je disais un demi-succès, parce que, quand même, le critique de l'opposition disait qu'on avait fait un grand détour pour arriver au projet de loi n° 137, mais ça a quand même pris plusieurs années avant que le précédent gouvernement mette en place la commission Desjardins parce qu'il réalisait qu'il y avait certains problèmes. Il y a eu quand même six ans qui se sont écoulés, et c'est pour ça que, nous, à ce moment-là, on parle de notre engagement électoral, on avait reconnu l'importance de revoir un peu la Loi des appellations, et on en avait fait une partie de notre programme électoral.

Ainsi, dans notre plateforme sur l'agro-alimentaire, nous mentionnions que nous mettrions en place une réglementation encadrant les appellations d'origine contrôlée, les appellations d'origine de provenance, les labels de région, les marques collectives ou les certificats de conformité dans le but de reconnaître l'excellence et la spécificité des produits québécois. Alors, on avait reconnu l'importance de ça.

Et tellement important que le premier ministre, dans le discours inaugural de 2003 mais également dans le discours inaugural du mois dernier, avait reconnu l'importance encore une fois de la loi n° 137 et des produits de niche et du terroir pour le développement économique des régions du Québec. Ainsi, le premier ministre disait ainsi: «Nous allons reconnaître dans la loi l'apport économique de la production agricole artisanale par la reconnaissance des appellations contrôlées et les termes valorisants.»

Dans le budget du ministre des Finances, du député de Laporte, ce créneau-là a également été très bien reconnu en termes d'importance et en termes de l'apport du gouvernement pour développer ce secteur-là.

Ainsi, le ministre des Finances, l'an dernier, avait annoncé 9 millions de dollars sur trois ans pour la commercialisation et la distribution de produits du terroir de même que pour le développement de l'industrie québécoise des alcools artisanaux. Ce 9 millions de dollars là sur trois ans est donc une aide concrète de soutenir les initiatives locales et la ruralité.

Si on regarde un peu plus en détail donc la distribution de ce montant-là, le gouvernement a ainsi accordé une somme de 6 millions de dollars sur trois ans pour le programme de soutien au secteur de la fabrication des boissons artisanales.

Également, notre gouvernement donc, via le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, travaille de concert avec les ministères concernés à réviser certaines lois ou certains règlements dans le secteur des boissons alcooliques artisanales. Qu'on pense, entre autres, aux problématiques du cidre de glace et également de la mise en marché telle qu'on a vécue, par exemple, avec le dossier du Marché Jean-Talon.

Puis également, dernier point, nous soutenons seuls financièrement, de façon récurrente, les activités d'Aliments Québec. Ainsi, pour les trois prochaines années, notre gouvernement aura accordé plus de 11,5 millions de dollars au développement des secteurs de produits régionaux et de niche. C'est un effort qu'on peut dire nettement apprécié par tous les producteurs de ces produits-là de niche et du terroir.

Alors, je reviens donc, M. le Président, on disait que le projet de loi n° 137 se situe dans la continuité de

la Loi des appellations réservées, qui a été votée en 1996. En décembre dernier, suite à la déposition du projet de loi, il y a eu des consultations et on a eu les commentaires de plusieurs intervenants du milieu, et des commentaires, je peux vous dire, très pertinents. Parce que, qu'est-ce qu'on a pu constater, M. le Président, c'est que le projet de loi était très attendu par les intervenants du milieu, autant par les distributeurs que les détaillants de ces produits-là et les consommateurs.

Et, grâce à, je vous dirais, ces propos-là, il y a eu une autre journée de consultation, le 28 février, pour peaufiner le projet de loi n° 137. Et, encore une fois, comme je vous disais, les commentaires étaient tellement pertinents, parce que les gens se sont impliqués et intéressés au projet de loi, ce qui fait, comme l'a mentionné M. le ministre et la critique de l'opposition, qu'on est arrivés avec un projet de loi qui, nous sommes convaincus, répond presque en totalité aux attentes de l'ensemble des intervenants. Et il faut souligner, à ce moment-là, l'effort et la contribution de tous.

Et, comme on a dit, le ministre l'a mentionné, il y a eu 38 amendements qui ont été déposés, dont la plupart visent l'allègement réglementaire ou introduisent des précisions ainsi que des modifications de concordance avec les amendements antérieurs. Les modifications auront pour dénominateur commun d'être avantageuses tant pour les consommateurs que pour les producteurs et les transformateurs des régions du Québec.

Un des points importants qu'il faut revenir, en arrière de tout ça, c'est qu'il va y avoir, comme le ministre l'a dit, un nouveau conseil des appellations qui va s'appeler maintenant le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants. Ce conseil-là, en plus d'avoir ses... aura un mandat majeur, soit celui de tenir des consultations pour l'introduction de nouvelles appellations réservées. C'est un mandat majeur qui est donc mis dans les mains du conseil parce qu'il va... tous les gens qui veulent produire des produits de niche ou du terroir devront, on pourrait dire, entre guillemets, faire valider leurs cahiers de charges, leurs appellations, pour correspondre vraiment aux demandes et aux attentes de l'ensemble du milieu. Également, ce nouveau conseil d'appellation, d'accréditation aura des pouvoirs importants, soit celui d'inspection et de saisie, que l'ancien conseil n'avait pas.

Ainsi, par le projet de loi, nous sommes vraiment convaincus que les retombées économiques seront significatives. Ainsi, lorsque la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants sera en vigueur, son application assurera un contrôle adéquat des appellations réservées et des termes valorisants tout en faisant obstacle à la contrefaçon. Le terme important qu'il faut donc retenir ici, M. le Président, c'est l'authenticité des produits qui seront mis en marché, et cette authenticité-là n'est pas seulement importante pour le consommateur, mais il faut penser à l'effort, les sommes, le temps investis par les producteurs qui ont développé ces produits-là, M. le Président. Et cette reconnaissance-là, tant sur une base locale que sur une base pour des exportations futures, est absolument nécessaire pour la valorisation de ces produits-là. Alors donc, cette législation permettra aux consommateurs de faire des choix encore plus éclairés, sans compter qu'elle profitera à l'économie de nos régions où sont établies plusieurs entreprises de transformation alimentaire.

Et l'importance est tellement là, M. le Président, que notre table de concertation agroalimentaire, en Abitibi-Témiscamingue, l'a mis au coeur de son prochain plan stratégique. Notre table de concertation a comme objectif d'accroître la vente des produits régionaux de 50 % au cours des prochaines années et elle est convaincue que la Loi sur les appellations viendra leur permettre l'atteinte de ces objectifs ambitieux mais réalistes pour les produits de notre région, M. le Président.

Alors, je suis content d'avoir entendu la critique de l'opposition donner son appui à l'adoption du projet de loi, parce que tous... je pense que tous les partis, ici, reconnaissent l'importance du projet de loi n° 137 et qu'il est bénéfique à l'ensemble des régions du Québec et de nos transformateurs agroalimentaires. Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, merci, M. le député, pour votre intervention. Ne voyant pas d'autre intervenant sur l'adoption de ce projet de loi là, le projet de loi n° 137, Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants, est-il adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Adopté. Mme la leader adjointe, pour la poursuite de nos travaux.

**Mme Lamquin-Éthier:** M. le Président, je ne sais pas, là, si... c'est la première fois que je vais faire ça: quant au projet de loi n° 137, je demanderais le vote par appel nominal.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Bien, je veux dire habituellement... ce n'est pas grave, habituellement, quand ce n'est pas demandé... Alors, vous voulez qu'il y ait un vote par appel nominal après la période des questions, aux affaires courantes? Il y a consentement de l'ensemble des parlementaires.

#### Vote reporté

Donc, le vote aura lieu après la période des affaires courantes, la période des questions d'aujourd'hui. Alors, je vous cède à nouveau la parole pour la poursuite de nos travaux.

**Mme Lamquin-Éthier:** Merci, M. le Président. Alors, je vous réfère à l'article 14 de notre feuilleton.

#### Projet de loi n° 118

##### Adoption

**Le Vice-Président (M. Gendron):** À l'article 14 de notre feuilleton d'aujourd'hui, c'est M. le ministre du Développement durable, de l'Environnement...

**Des voix:** ...

● (11 heures) ●

**Le Vice-Président (M. Gendron):** ...alors, c'est M. le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui propose l'adoption finale du

projet de loi n° 118, Loi sur le développement durable.  
M. le ministre, à vous la parole.

### M. Claude Béchar

**M. Béchar:** Merci beaucoup, M. le Président. M. le Président, aujourd'hui, on franchit une étape extrêmement importante, charnière, je dirais, dans l'histoire du développement durable et de l'environnement au Québec, par le biais de la proposition que nous faisons visant l'adoption du projet de loi sur le développement durable, un moment historique parce que c'est un projet de loi qui a cheminé depuis de nombreux mois, pour ne pas dire de nombreuses années.

Et je tiens à souligner le travail de mon prédécesseur, le député de Chomedey, qui a travaillé pendant de longues heures, a fait des tournées en région, a travaillé sur l'avant-projet de loi, le projet de loi et ce qui nous permet, aujourd'hui, d'en arriver à un projet de loi qui, comme on l'a entendu, n'est pas parfait, on n'y retrouve pas tout ce qu'on pourrait y retrouver, mais qui est quand même un excellent point de départ et surtout un point de consensus important entre tous les parlementaires de l'Assemblée nationale et, j'oserais dire aussi, entre de nombreux groupes qui représentent l'environnement et le développement durable au Québec.

Avec cette loi, le Québec fera partie des rares entités politiques dans le monde, dont quelques États américains et le Manitoba, le Luxembourg et la Belgique, à s'être donné une législation portant spécifiquement sur le développement durable.

Tel que le gouvernement du Parti libéral du Québec l'a fait en 1972, en institutionnalisant dans une loi le concept d'environnement — et nous pouvons constater les progrès réalisés depuis ce temps, grâce à ce geste — nous allons maintenant institutionnaliser un concept encore plus englobant, soit celui de développement durable, afin de soutenir notre développement, qu'il soit économique, culturel, social ou environnemental. Et, M. le Président, je tiens à le souligner et à le rappeler, le développement durable, c'est une conjoncture, c'est un lieu de rencontre entre l'environnement, entre, oui, le développement durable, mais aussi entre des intérêts sociaux, des intérêts culturels mais aussi des intérêts économiques.

La Loi sur le développement durable permettra aussi d'instaurer, je vous le rappelle, de nouvelles règles de gouvernance dans l'ensemble de l'administration publique. Ce n'est pas une loi qui concerne seulement un ministère, c'est une loi qui concerne l'ensemble du gouvernement et l'ensemble de l'administration publique. Et, grâce à cette loi, le gouvernement pourra assurer un leadership, donner l'exemple et garantir la réussite du Plan de développement durable du Québec.

Permettez-moi de vous rappeler quelques-uns des principaux éléments du projet de loi sur le développement durable. C'est un projet de loi qui est, entre autres, caractérisé par: un engagement de l'État au plus haut niveau, soit du premier ministre et de l'ensemble des ministres, de l'ensemble des parlementaires et des dirigeants d'organismes; l'adoption d'une vision claire, d'orientations gouvernementales et d'objectifs mesurables qui constitueront la stratégie gouvernementale de développement durable, celle-ci constituera l'épine dorsale du Plan de développement durable du Québec; des obligations

faites, dans un premier temps, à toute l'administration publique, puis aux municipalités, aux institutions d'enseignement, aux établissements de santé, de préparer, de diffuser, de réaliser des plans d'action qui respectent les objectifs de la stratégie gouvernementale et les principes de la Loi sur le développement durable; un ensemble de 16 principes qui nous indiqueront la voie à suivre afin que l'on puisse tenir compte du futur et des générations à venir dans les décisions que nous prenons aujourd'hui; un mécanisme formel de reddition de comptes auquel les ministères et les organismes seront soumis; et la création d'un poste de Commissaire au développement durable qui sera chargé d'évaluer et de contrôler la réalisation du Plan de développement durable du Québec, et bien sûr ce commissaire aura un rôle crucial à jouer dans le suivi du plan d'action mais aussi dans le suivi des décisions qui sont prises ici, par l'Assemblée nationale, et qui ont un impact sur l'environnement et le développement durable; un système d'indicateurs de développement durable qui permettra de surveiller et de mesurer les progrès réalisés au Québec, dans ce domaine. Et c'est crucial, à ce niveau-là, les indicateurs, parce qu'on peut avoir... et c'est toujours très, très sensible, cette notion d'indicateur, parce qu'il faut être capable de mesurer, mais il faut aussi s'entendre sur la façon de mesurer, et c'est pourquoi ces indicateurs seront aussi importants.

On procède aussi à la mise en place d'un fonds vert qui va permettre de soutenir des initiatives de développement durable menées par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales ou des municipalités. D'ailleurs, on estime les revenus du Fonds vert à plus ou moins 100 millions de dollars par année. Et c'est donc avec beaucoup de joie que, dès l'adoption de ce projet de loi là... Je pense qu'il y a plusieurs municipalités, il y a plusieurs groupes, il y a plusieurs intervenants qui attendent la mise en place de ce Fonds vert là pour faire en sorte que des activités, différentes occasions, toutes sortes, comme je le mentionnais, d'activités pourront voir le jour, pourront être mises en place pour non seulement faire de la sensibilisation, mais également passer à l'action en ce qui a trait au développement durable et à la protection de l'environnement.

Enfin, l'intégration dans la Charte des droits et libertés de la personne du droit de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité, et ça, M. le Président, c'est extrêmement important parce que ce n'est pas tous les jours, ce n'est pas dans toutes les lois... C'est une occasion, je vous dirais, assez exceptionnelle que, dans une loi, on en arrive aussi à intégrer ou à modifier la Charte des droits et libertés de la personne. Et c'est avec beaucoup de fierté, entre autres à ce niveau-là, que je parraine ce projet de loi là qui aura un impact bien sûr sur la Charte des droits et libertés.

La Loi sur le développement durable permettra la concertation, la cohérence, l'harmonisation nécessaire des interventions de l'administration publique afin qu'il y ait un juste équilibre entre les aspects environnementaux, sociaux et économiques, et ce, dans toutes les décisions. Et je tiens à faire une parenthèse là-dessus. Ce n'est pas l'un au détriment de l'autre, ce qu'on doit observer, ce qu'on doit chercher à atteindre, c'est toujours le juste équilibre entre les aspects environnementaux, sociaux et économiques. En cela, nous nous garantissons de jouer avec plus d'efficacité, d'efficience et de qualité notre rôle

de fiduciaire des ressources que nous devons léguer en bon état à nos enfants. Nous nous obligeons à réussir ce nécessaire arbitrage et à maintenir cet équilibre souhaité entre le niveau de vie, le milieu de vie et les modes de vie des personnes, en vue d'une meilleure qualité de vie.

Le projet de loi sur le développement durable, dont je propose l'adoption, a fait l'objet de vastes consultations, parmi les plus importantes au Québec. Cela nous a permis de bonifier l'avant-projet de loi qui avait été déposé à l'Assemblée nationale par mon prédécesseur, le 25 novembre 2004. La définition et les principes ont été revus et améliorés. La participation de la société aux différentes phases de la mise en place du développement durable a été mieux précisée et clairement établie. En commission parlementaire, nous avons revu la portée de certains principes, et nous avons maintenant un outil juridique qui répond aux attentes exprimées.

D'ailleurs, je tiens, à ce niveau-là, à remercier tous les parlementaires qui, au cours de la commission parlementaire, sont intervenus, ont fait des propositions, qui ont été acceptées dans plusieurs cas, pour viser à améliorer ce projet de loi là et en faire non pas seulement un projet de loi et une loi du gouvernement, mais aussi une loi de toute la société.

M. le Président, le projet de loi que nous discutons aujourd'hui concrétise pleinement les engagements de notre gouvernement par des actions en développement durable. Ce projet de loi est essentiel pour que notre société puisse mieux vivre, diversifier et réussir son développement. Lorsque l'on parle de développement durable, on parle d'abord de développement, mais pas de n'importe quel développement. C'est pour cela qu'il est apparu essentiel de se donner une législation spécifique à cet effet.

Le projet de loi sur le développement durable traduit en engagement concret les valeurs qui caractérisent la société québécoise. La démarche de conciliation de l'efficacité économique, de la protection de l'environnement et de l'équité sociale proposée dans le projet de loi sur le développement durable reflète bien toute l'importance qu'il faut accorder au développement économique responsable, au respect de la nature et au partage entre les générations et les différents éléments de la société.

Le projet de loi sur le développement durable propose une démarche qui permettra d'assurer l'épanouissement de tous les citoyens et l'avenir de nos enfants. Notre gouvernement n'a pas attendu pour appliquer sa démarche de développement durable. Par exemple, M. le Président, au niveau de l'énergie, même si l'énergie constitue le moteur du développement en cette matière, le Québec, dans les choix qu'il a faits dans le passé et dans les choix que le gouvernement actuel a faits, nous allons directement et précisément dans le sens du développement durable.

Notre gouvernement a en effet décidé d'investir de façon importante dans l'énergie verte, l'hydroélectricité et l'éolien. Ces décisions nous permettront de dynamiser certaines régions ressources, de créer des emplois de qualité, de contribuer à améliorer la sécurité énergétique du Québec tout en produisant une énergie respectueuse de l'environnement. Elle fera du Québec un leader en ce domaine en Amérique du Nord.

Ainsi, en juin 2005, notre gouvernement invitait Hydro-Québec à procéder à l'acquisition de 2 000 MW additionnels d'énergie éolienne, ce qu'il a fait dès la fin d'octobre 2005. Cette décision permet de faire avancer

de manière significative le développement des énergies renouvelables au Québec, soit le développement complémentaire du tandem éolien et hydroélectricité, une approche de développement durable qui profitera à l'ensemble des Québécoises et des Québécois. Avec cet appel d'offres de 2 000 MW, nous atteindrons le niveau de 3 500 MW d'éolien contractés par Hydro-Québec d'ici la fin de 2013. Ce projet devrait susciter des investissements évalués à plus de 3 milliards de dollars ainsi que la création de 4 000 emplois lors de la phase de construction, de près de 600 emplois permanents en usine et de 200 emplois permanents pour la gestion et l'entretien des parcs éoliens.

● (11 h 10) ●

Et ce qui est intéressant, dans ce domaine-là, M. le Président, c'est que ce sont d'abord et avant tout les régions qui en profitent le plus, autant au niveau de la mise en place des éoliennes comme telle, de toute la technologie, l'expertise qui doit être développée. Et on peut être très fiers de refaire, au niveau de l'éolien, de revoir, de revisiter, au niveau de l'éolien, ce qu'on a déjà vécu avec les grands barrages hydroélectriques, au Québec, dans les années soixante et soixante-dix.

En 2005, M. le Président, avec Hydro-Québec, notre gouvernement a mis de l'avant un ambitieux programme misant sur l'efficacité énergétique. Ce programme est une solution à long terme qui s'inscrit dans de saines habitudes de consommation et dans une culture de gestion durable de nos ressources. Il concorde parfaitement avec notre vision du développement durable. Hydro-Québec a décidé depuis, soit en septembre dernier, d'augmenter l'objectif d'économie d'énergie à l'horizon 2010 de 3 TWh à 4,1 TWh. Cette nouvelle cible représente près du double de la recommandation faite en 2004 par la Régie de l'énergie, soit 2,1 TWh. L'atteinte de ce nouvel objectif d'économie permettra de réduire les achats de nouveaux approvisionnements en énergie plus coûteux.

Le projet de loi sur le développement durable met aussi l'accent sur le respect de la capacité de support des écosystèmes en proposant l'adoption d'un principe selon lequel les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité.

S'il y a un domaine où la capacité de support des écosystèmes doit être respectée, c'est bien celui de la foresterie. Le 22 mars 2005, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité le projet de loi n° 71 qui modifie la Loi sur les forêts. Le gouvernement du Québec a ainsi amorcé le virage permettant d'assurer la pérennité de la ressource forestière. C'est ce que ça veut dire, M. le Président, du développement durable: prendre des décisions aujourd'hui, des décisions qui parfois ne sont pas faciles à prendre, qui ont des impacts majeurs, mais des décisions qui, à moyen et à long terme, garantissent la pérennité des ressources, donc, dans ce cas-ci, des ressources forestières.

La société québécoise est largement confrontée aux problèmes que la surconsommation, la production galopante de déchets et l'épuisement des ressources naturelles engendrent. Et là-dessus j'écoutais avec beaucoup d'attention ce que mon collègue du Lac-Saint-Jean mentionnait. Notre niveau de consommation est tellement élevé qu'il est clair que la planète, à moyen et à long terme, n'est pas capable de supporter un tel rythme de consommation.

Ainsi, pour que le développement de notre société se poursuive harmonieusement, nous devons revoir

nos comportements. Il faut apprendre à mieux conserver et à mieux consommer. Il nous faut réutiliser davantage, récupérer au maximum et éviter d'enfourer des matières susceptibles de causer des problèmes de santé et d'aménagements majeurs. Il nous faut considérer les matières résiduelles comme des matières premières qui peuvent être très utiles et avoir un impact positif non seulement sur l'environnement, à long terme, mais même, mais même à très court terme, dans différents domaines. Il est essentiel que nous puissions, d'ici 2008, atteindre notre objectif de récupérer 65 % des matières résiduelles récupérables. Conformément à l'esprit du développement durable, l'accent doit être mis sur la réduction à la source, la récupération, le recyclage, la réutilisation et la valorisation.

Le projet de règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles prévoit imposer bientôt des redevances à l'enfouissement afin de favoriser la récupération et la valorisation de matières résiduelles. Une part des redevances perçues, soit 85 %, seront redistribuées aux municipalités pour les aider à financer leurs plans de gestion des matières résiduelles et atteindre l'objectif de 65 % de récupération.

Nous avons fait des pas de géant, dans les dernières années. Si on regarde juste il y a 30 ans en arrière, on n'avait pas du tout la même sensibilité au niveau de la récupération. Mais il est clair qu'avec la consommation que nous avons aujourd'hui, et même la surconsommation, ces objectifs-là doivent être atteints rapidement, et on doit même tenter d'aller plus loin.

Il faut souligner qu'il y a, au Québec, des municipalités qui sont particulièrement dynamiques en matière de bonne gestion des matières résiduelles. On peut penser notamment à tout ce qui est fait à Victoriaville et à Sorel-Tracy. Quant à Victoriaville, c'est la ville au Québec qui obtient les meilleurs taux de récupération de matières résiduelles domestiques. C'est la preuve qu'on peut y arriver dans une ville bien structurée qui aura réussi à convaincre sa population et à en faire un enjeu individuel où ce n'est pas uniquement la responsabilité des autres, ce n'est pas uniquement la responsabilité de la municipalité, de la MRC ou du gouvernement, mais c'est aussi la responsabilité des individus. Et c'est ça qui, entre autres, à Victoriaville, fait en sorte qu'ils ont atteint les succès dont on fait mention aujourd'hui.

Le transport est aussi au coeur de nos préoccupations. Ce secteur est responsable d'une grande partie des émissions polluantes et de près de 38 % des émissions de gaz à effet de serre. Il influence, et pas toujours pour le mieux, notre utilisation de l'espace et l'aménagement du territoire. Mais, dans ce domaine également, le gouvernement actuel pose des gestes qui vont dans le bon sens, dans le sens préconisé par le projet de loi sur le développement durable.

Ainsi, dans le dernier budget, notre gouvernement a annoncé l'allocation de 1,5 milliard de dollars, au cours des trois prochaines années, pour maintenir et renouveler les infrastructures et les équipements de transport en commun. Cet investissement comprend notamment le développement de la desserte est et nord-est de Montréal par le biais d'un nouveau train de banlieue. Juste à ce niveau-là, M. le Président, c'est l'équivalent de milliers d'autos de moins par année que nous enlevons des routes pour favoriser le transport en commun, donc ça a un impact majeur au niveau de la réduction des gaz à effet de serre.

Le gouvernement a également annoncé d'autres mesures qui favoriseront le transport en commun, par exemple le remboursement complet de la taxe sur les carburants aux sociétés de transport en commun ainsi que des incitatifs fiscaux concernant les laissez-passer de transport. Ces investissements en transport, annoncés dans le budget 2006-2007, vont se traduire par une amélioration de la qualité de vie pour la population dans la grande agglomération de Montréal mais aussi ailleurs au Québec.

M. le Président, on ne peut pas dissocier le développement durable des besoins des générations futures, et c'est dans sa définition même. Ainsi, notre gouvernement est fermement déterminé à ne pas léguer aux générations futures le lourd héritage du remboursement de la dette. C'est pourquoi nous avons créé le Fonds des générations, ayant comme objectif de ramener le poids de la dette en deçà de 25 % du PIB d'ici 2025. Cette valeur est la moyenne actuelle des provinces canadiennes. Dans ce domaine également, il est urgent d'agir avant tout pour améliorer l'équité envers les générations futures, mais aussi pour mieux se préparer à faire face au choc démographique et assurer le maintien du financement des priorités des Québécoises et des Québécois. Ce ne sont que quelques exemples dont j'ai fait mention qui montrent, M. le Président, que nous sommes sur la bonne voie.

M. le Président, compte tenu de ce fort consensus, au Québec, autour de notre plan de développement durable et de notre proposition législative, étant donné aussi l'importance, l'intérêt, la qualité et l'à-propos du projet de loi sur le développement durable, il m'apparaît donc essentiel que l'Assemblée nationale puisse adopter le projet de loi n° 118 sur le développement durable.

Et, en terminant, permettez-moi de remercier encore une fois mon prédécesseur, qui a travaillé pendant de nombreux mois à la préparation de ce projet de loi là et qui a consulté partout. Je veux aussi remercier les parlementaires du côté gouvernemental, les parlementaires aussi de l'opposition, qui, depuis presque deux ans, ont travaillé à améliorer ce projet de loi là et à faire en sorte qu'on puisse être aussi fiers, aujourd'hui, de proposer l'adoption du projet de loi n° 118, qui est un pas majeur, je dirais presque sans précédent dans l'histoire de l'environnement et du développement durable au Québec. Alors, c'est avec beaucoup de fierté que je vous propose, aujourd'hui, l'adoption du projet de loi n° 118. Merci.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, je vous remercie, M. le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour votre intervention sur l'étape finale du projet de loi n° 118. Et je cède la parole au porte-parole de l'opposition officielle en ces matières, le député de Verchères. M. le député de Verchères, à vous la parole.

#### **M. Stéphane Bergeron**

**M. Bergeron:** Merci, M. le Président. Je suis fort honoré, M. le Président, d'avoir fait mon entrée à l'Assemblée nationale au moment même où cette auguste Chambre procédera d'ici quelques minutes à l'adoption du projet de loi n° 118, projet de loi sur le développement durable. C'est un geste historique, un geste d'une très grande valeur symbolique, mais un geste dont on espère,

M. le Président, qu'il ne demeurera pas lettre morte. C'est un moment des plus importants pour l'histoire du Québec, pour l'histoire actuelle mais surtout pour l'histoire future, parce que le geste que nous posons, nous le posons dans un souci bien sûr de préservation de notre environnement pour notre propre bénéfice, il va sans dire, mais surtout pour le bénéfice des générations futures.

● (11 h 20) ●

M. le Président, je suis redevable à mon collègue de Lac-Saint-Jean de me permettre de prendre la parole, aujourd'hui, en clôture de ce débat sur le projet de loi n° 118, mon collègue de Lac-Saint-Jean qui a travaillé d'arrache-pied sur ce projet de loi depuis nombre de mois, qui l'a fait de façon consciencieuse, avec toute la fougue et la compétence qu'on lui connaît. Je pense que nous devons saluer le travail inlassable, le travail déterminé de notre collègue de Lac-Saint-Jean dans ce dossier, tout comme le ministre vient de souligner également le travail du député de Chomedey au niveau du projet de loi n° 118. Mon collègue de Lac-Saint-Jean est, à ce moment même, à rencontrer des groupes — c'est des engagements qu'il avait pris à l'agenda et qu'il n'a malheureusement pas été en mesure de déplacer — à rencontrer des groupes pour faire de la sensibilisation quant à l'importance de la préservation de l'environnement, à l'importance du développement durable. Alors, je pense que personne en cette Chambre, M. le Président, ne voudra contester la passion du député de Lac-Saint-Jean et sa compétence sur les matières touchant l'environnement et le développement durable. Et j'invite d'ailleurs le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à s'inspirer des suggestions, des observations de mon collègue de Lac-Saint-Jean. Je pense qu'il aurait avantage à le faire, sachant, connaissant les connaissances, la compétence de notre collègue de Lac-Saint-Jean en ces matières.

Alors, M. le Président, il va sans dire que l'opposition officielle appuiera le projet de loi n° 118. C'est un projet de loi qui évoque un certain nombre de principes, qui cherche à les mettre en pratique au niveau de l'administration publique, qui cherche à les inscrire dans la gouvernance de l'État québécois, et à cet égard nous ne pouvons qu'applaudir à un projet de loi comme celui-là.

Ceci dit, nous avons évoqué, au fil des semaines, au fil des mois, un certain nombre de lacunes. Nous aurions aimé voir certains des aspects du projet de loi renforcés, nous aurions aimé resserrer certaines dispositions du projet de loi. Mais le gouvernement a choisi d'intégrer certaines suggestions, d'en rejeter d'autres. Comme le ministre le signalait lui-même, à juste titre, ce projet de loi, quoique très souhaitable, quoique très méritoire, souffre d'un certain nombre de lacunes. Il ne s'agit pas d'un projet de loi parfait. Alors, il restera, M. le Président, à le parfaire. Il restera à cette Assemblée, aux gouvernements présent et subséquents de le peaufiner, de le bonifier afin de faire en sorte que les objectifs poursuivis à travers ce projet de loi soient — comment dirais-je? — supportés par un appareil législatif qui lui permettra effectivement d'aller de l'avant.

Alors, M. le Président, ce qu'on constate d'une part, c'est que ce n'est pas le projet de loi qui pose problème. Mis à part ces lacunes mineures, nombreuses mais mineures somme toute qu'on vient d'évoquer, ce

n'est pas le projet de loi en tant que tel qui pose problème. Le problème, M. le Président, c'est la faiblesse des ressources dont dispose le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour le mettre en oeuvre au sein de l'appareil gouvernemental. Le problème, c'est, je dirais, le manque d'influence, la faiblesse de l'influence de ce ministère à l'intérieur du gouvernement. Et, si je puis dire, ce n'est pas la nomination récente du député de Kamouraska-Témiscouata qui va améliorer les choses, loin de là, M. le Président, parce que, depuis sa nomination, le nouveau ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a posé des gestes qui vont à l'encontre même des principes évoqués dans le projet de loi que nous étudions actuellement.

On n'a qu'à reprendre certains des principes évoqués dans le projet de loi sur le développement durable, je l'ai fait cette semaine, mais je pense que l'exercice mérite d'être refait, ne serait-ce qu'à des fins pédagogiques, M. le Président. Quand on parle d'équité et de solidarité sociales, quand on parle de participation et d'engagement, M. le Président, surtout à ce niveau-là, on évoque une vision concertée du développement. Alors, M. le Président, comment le gouvernement peut-il faire fi de l'opposition massive à son projet dommageable de vente d'une partie des installations du parc national du Mont-Orford, M. le Président? Comment le gouvernement peut-il faire fi de l'avis des quelque 31 000 personnes qui, à ce jour, ont signé la pétition de la coalition SOS Parc Mont-Orford? Comment le gouvernement peut-il faire fi, M. le Président, des quelque 3 000 personnes qui se sont réunies il y a quelques jours, à Orford, pour s'opposer à ce projet de loi? Comment le gouvernement peut-il faire fi, M. le Président, des 1 000 personnes qui étaient réunies cette semaine, à Sherbrooke, pour s'opposer à ce projet du gouvernement? Comment, M. le Président, le gouvernement peut-il faire fi de l'opinion majoritaire des citoyennes et des citoyens du canton d'Orford qui ont délibérément élu un conseil municipal majoritairement opposé à ce projet du gouvernement, M. le Président? Comment le gouvernement peut-il faire fi du grand rassemblement qui se prépare à Montréal, le 22 avril prochain? Comment le gouvernement peut-il faire fi, M. le Président, des avis nombreux, répétés, de la part des écologistes, des scientifiques, chercheurs, professeurs, universitaires?

M. le Président, comment le gouvernement peut-il même faire fi d'une résolution adoptée par le Conseil général du Parti libéral du Québec, il y a de cela quelques semaines? Comment le gouvernement peut-il faire fi... Bien, c'est parce que, là, ce n'est pas juste des avis qui viennent des méchants écologistes puis des méchants péquistes, là, ce sont des avis qui viennent des rangs du Parti libéral, la résolution du Conseil général. Comment le gouvernement peut-il également faire fi de l'avis du député de Brome-Missisquoi, de l'avis du député de Chomedey? Puis on ne peut pas dire que le député de Chomedey est un néophyte en la matière, M. le Président. Comment le gouvernement peut-il faire fi de celui qu'on pourrait quasiment appeler maintenant mon prédécesseur député d'Orford, l'ex-député Robert Benoit? Comment le gouvernement peut-il faire fi de l'avis de quelqu'un qui est très impliqué dans les structures du Parti libéral, au niveau de la Commission politique, de

la Commission de l'environnement, M. Jean-Guy Dépôt, qui est vertement opposé au projet du gouvernement?

Comment le gouvernement peut-il faire fi de tous ces avis et prétendre sans rire et sans être gêné qu'il veut faire en sorte de prendre en considération l'équité et les solidarités sociales et qu'il veut prendre en considération la participation et l'engagement? M. le Président, ça va à l'encontre même des principes évoqués dans le projet de loi sur le développement durable. Comment le gouvernement peut-il s'entêter et aller de l'avant sans sourciller avec son projet de privatisation d'une partie du parc national du Mont-Orford?

Évidemment, ça va à l'encontre également d'un certain nombre d'autres principes. Qu'on parle de la protection de l'environnement, de la subsidiarité, ne tenant pas compte des avis des autres ordres de gouvernement, le principe de prévention, M. le Président, très important, principe fondamental dans le concept de développement durable, le principe de précaution, le principe de préservation de la biodiversité, le principe de respect de la capacité de support des écosystèmes. Comment le gouvernement peut-il aller de l'avant avec son projet de privatisation d'une partie des installations, une partie des territoires du parc national du Mont-Orford et, sans sourciller, présenter ce projet de loi aujourd'hui puis s'en montrer apparemment fier, M. le Président?

M. le Président, il y a également un autre problème, c'est le problème des redevances sur l'eau, le Fonds vert prévu dans le projet de loi n° 118. Or, le projet de loi n° 118 est on ne peut plus limpide — pour rester dans un langage liquide — M. le Président, est on ne peut plus limpide quant à la nécessité de verser — on garde toujours le même vocabulaire — de verser les redevances sur l'eau dans le Fonds vert, particulièrement pour les politiques touchant l'eau. À l'article 15.2, il est stipulé: «...le ministre veille à ce que les revenus découlant des redevances liées à l'utilisation, à la gestion ou à l'assainissement de l'eau, que prévoit l'article 31 de la Loi sur la qualité de l'environnement, soient affectés au financement de mesures qu'il peut prendre pour assurer la gouvernance de l'eau, entre autres pour favoriser la protection et la mise en valeur de l'eau, ainsi que pour la conserver en qualité et en quantité suffisantes dans une perspective de développement durable.»

Or, l'article est clair, les redevances doivent aller dans le Fonds vert. Or, or, M. le Président, dans le discours du budget, on apprenait, et je cite: «Nous poursuivrons les travaux déjà entrepris sur les modalités relatives à l'instauration d'une redevance sur le captage de l'eau.» Le ministre des Finances poursuivait: «Les sources de revenus mentionnées vont [...] contribuer au Fonds des générations...»

M. le Président, non seulement le gouvernement devra-t-il faire adopter une loi pour rendre légal ce que la loi actuelle considère comme étant illégal au niveau de la privatisation des installations, d'une partie des installations du parc national du Mont-Orford, mais il faudra vraisemblablement, également, que le gouvernement fasse adopter une loi, une fois qu'on aura adopté le projet de loi n° 118, pour rendre légal ce qui sera dorénavant illégal, c'est-à-dire de verser les redevances sur l'eau ailleurs que dans le Fonds vert.

● (11 h 30) ●

Alors, M. le Président, ça devient une habitude pour ce gouvernement de changer la loi au gré de ses changements d'attitude, au gré de ses changements de politique pour rendre légal ce qui est, en vertu de la loi actuelle, illégal. Alors, il y a certainement lieu de s'inquiéter de cela, M. le Président.

Alors, M. le Président, il faut également s'inquiéter, si vous me permettez de revenir quelques instants sur le parc national du Mont-Orford, vous me permettez de m'inquiéter du geste que s'appête à poser le gouvernement dans une perspective de développement durable, dans une perspective de développement durable. Et le projet de loi, en conformité avec la définition qui avait été donnée par la commission Brundtland, le projet de loi donne la définition suivante du développement durable, alors: «Le "développement durable" — stipule le projet de loi à l'article 2 — s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.» Or, M. le Président, que fait le gouvernement dans le dossier de privatisation d'une partie des installations du parc du Mont-Orford? Il dilapide une partie de notre patrimoine collectif.

Alors, ce gouvernement, M. le Président, j'en ai fait état hier, hier, dans le cadre de la période réservée au dépôt des pétitions, ce gouvernement est en retard quant à la politique sur les aires protégées. La stratégie qu'il met de l'avant fait en sorte qu'il risque fort de ne pas combler ce retard dans les délais prescrits. Nous avons un retard, nous avons un déficit en termes de pourcentage de notre territoire constitué d'aires protégées, et on ne va certainement pas dans ce sens-là lorsque nous privatisons une partie des aires protégées, des aires déjà protégées par le gouvernement du Québec, M. le Président. D'ailleurs, le budget faisait état d'une augmentation des aires protégées de l'ordre de 6 000 km<sup>2</sup>, ce qui serait, je dirais, une quantité négligeable en vertu de la politique sur les aires protégées et des engagements qu'a pris le Parti libéral à cet égard.

M. le Président, le ministre, en badinant à quelques reprises en cette Chambre, en faisant un peu le fanfaron en cette Chambre, M. le Président, a, je dirais, banalisé l'importance écologique des sites qu'il s'appête à vendre. Or, plusieurs écologistes, plusieurs scientifiques, depuis un certain nombre de jours, lui ont souligné le fait que ces terrains qu'il s'appête à vendre ont une grande valeur écologique. Or, manifestement, M. le Président, le ministre n'a pas d'étude, par de rapport, pas de recensement, pas de relevé, appelons ça comme on voudra, présentant l'état actuel de l'ensemble des écosystèmes condamnés à être privatisés par le gouvernement. À preuve, M. le Président, le ministre reconnaissait candidement en cette Chambre, cette semaine, que ces gens-là, c'est comme ça qu'il les appelle, ces gens-là, là, ils ont juste à venir avec nous, on va marcher les terrains — pour reprendre son expression — puis on va aller voir c'est quoi, la valeur écologique de ces terrains-là. Le ministre s'appête à vendre des terrains dont il n'a même pas la moindre idée de la valeur écologique.

Il y a quelque chose de passablement inquiétant, M. le Président, dans l'attitude du ministre dans le dossier de la privatisation d'une partie des installations et des territoires du parc national du Mont-Orford. Il n'y a pas davantage, M. le Président, manifestement d'étude,

de rapport, de recensement, de relevé, appelons ça comme on voudra, présentant l'état actuel de l'ensemble des écosystèmes des terrains visés par la réserve foncière.

Alors, M. le Président, c'est ce que déplore M. Geoffrey Hall, membre de l'Institut québécois de la biodiversité. D'ailleurs, avant de commettre l'irréparable, le ministre aurait tout intérêt à lire *l'Inventaire et évaluation floristiques du parc du Mont-Orford* que M. Hall a préparé à l'intention de la SEPAQ en mars 2005. Il verrait que les terrains qu'il s'appête à céder constituent des territoires uniques, des territoires uniques et fragiles, M. le Président. La perte du mont Orford, et le ministre devrait en prendre note, la perte du mont Orford ne peut en aucun cas être compensée par l'achat de terres basses dans un autre secteur, compte tenu du fait que le sommet de la montagne a des caractéristiques propres qu'on ne retrouve pas en basse altitude. Or, M. le Président, ce qu'on retrouve notamment, au sommet de la montagne, c'est un échantillon de forêt boréale qui mérite d'être protégé. On ne peut pas, d'un côté, prétendre qu'on va accroître la portion du territoire composée d'aires protégées et mettre en oeuvre des politiques plutôt tièdes et timides en cette matière et du même souffle, M. le Président, vendre des territoires qui sont fragiles et uniques au niveau des écosystèmes, au niveau de la biodiversité.

Alors, M. le Président, manifestement le ministre actuel ne constitue pas, n'est pas la police d'assurance, si je puis dire, environnementale dont le Québec a besoin au sein du gouvernement du Québec pour assurer la mise en oeuvre de l'actuel projet de loi lorsqu'il sera adopté. Le ministre ne souhaite pas, ne veut pas constituer la conscience environnementale de ce gouvernement. C'est très clair, c'est très clair, M. le Président.

Et il y a certainement lieu de s'inquiéter du fait que ce soit l'actuel ministre — je disais, cette semaine, «mal nommé ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs» — qui soit chargé de veiller à l'application du projet de loi n° 118 une fois que celui-ci sera adopté. Je veux dire, comme je l'ai déjà évoqué en cette Chambre, M. le Président, rien qu'à voir on voit bien, c'est bien clair qu'à la lumière des actions posées par ce ministre de façon précipitée, dès sa nomination, qui vont à l'encontre des principes de développement durable, on constate qu'il y a certainement lieu de s'inquiéter du fait que ce soit ce ministre qui soit chargé de la mise en oeuvre du projet de loi dont il est question actuellement.

M. le Président, je termine simplement en évoquant le fait... D'abord, avant de terminer, si vous me le permettez, j'aimerais revenir sur un élément qu'a souligné le ministre au niveau des choix énergétiques qu'a faits le Québec. Je fais tout de suite une parenthèse à cet égard-là, en disant que, pour des fins strictement mercantiles, le gouvernement a, d'une part, augmenté de façon déconsidérée, de façon tout à fait déraisonnable les tarifs... a permis l'augmentation des tarifs d'hydro-électricité et a permis, également, un certain nombre d'actions de la part d'Hydro-Québec qui sont pour le moins dommageables dans une perspective de développement durable, par exemple quand il a mis fin au tarif préférentiel accordé aux écoles, quand il se fait l'apôtre de... et qu'il met en oeuvre des incitatifs visant la mise en place de systèmes de biénergie à la fois au niveau résidentiel, à la fois au niveau des écoles, à la fois au

niveau commercial et industriel, faisant en sorte, M. le Président, qu'en bout de piste il va y avoir augmentation nette des émissions de gaz à effet de serre au Québec. Alors, je ne suis pas sûr qu'on puisse dire que — comment dirais-je? — les choix énergétiques faits par les gouvernements précédents, au Québec, sont respectés et que les choix énergétiques de ce gouvernement vont dans le même sens et qu'ils vont dans le sens du projet de loi sur le développement durable dont on fait l'étude actuellement, dont on complète l'étude actuellement, M. le Président.

Alors, comme je l'évoquais, je veux compléter, M. le Président, en rappelant un certain nombre de questions, préoccupations, réserves évoquées hier par le député de Chomedey à l'égard du projet de loi n° 118. Et, comme je l'évoquais aussi, le député de Chomedey, on ne peut pas dire que c'est un néophyte en la matière. Alors, j'invite le gouvernement à avoir en tête non seulement les points de vue qui ont été émis par de nombreux parlementaires en cette Chambre, notamment mon collègue de Lac-Saint-Jean, mais également par les commentateurs, les réserves, les questions, les préoccupations soulevées par le député de Chomedey, notamment au niveau de la nomination du commissaire au développement durable. M. le Président, il nous a appelés, membres de l'opposition, à beaucoup de vigilance quant à la nomination du commissaire au développement durable. Alors, le député de Chomedey peut être certain que, sur cette question, comme sur celle d'Orford, comme sur toute une foule de questions sur lesquelles le gouvernement agira à l'encontre des principes de développement durable, le député de Chomedey pourra compter effectivement sur la vigilance des députés de l'opposition.

Alors, M. le Président, je termine en rappelant que nous sommes en faveur de ce projet de loi là, même si nous avons quelques réserves à l'égard de certaines de ses dispositions. Merci, M. le Président.

● (11 h 40) ●

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, je vous remercie, M. le député de Verchères, pour votre intervention. Et, s'il n'y a pas d'autre intervention, nous en serions rendus au droit de réplique, s'il y en a un. Alors, M. le ministre.

**M. Bécharde:** Non, pas d'intervention.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Non?

**M. Bécharde:** Je demanderais le vote.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, comme il n'y a pas d'intervention, moi, je suis en mesure... Est-ce que le projet de loi n° 118, Loi sur le développement durable, est adopté?

**Des voix: ...**

**Vote reporté**

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, comme c'est régulier, si l'Assemblée nationale y consent, le vote nominal sera reporté après les affaires courantes. Et en conséquence, est-ce que... Non, on n'a pas à l'adopter tout de suite, on le verra après le vote. Mme la leader adjointe... ou M. le leader adjoint du gouvernement?

**M. Bécharde:** Oui, M. le Président...

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Pour la poursuite de nos travaux.

**M. Bécharde:** Oui, M. le Président. Je vous demande de suspendre nos travaux jusqu'à 14 heures, cet après-midi.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, à la demande... Est-ce qu'il y a consentement? Parce que c'est une motion de suspension des travaux. Y a-t-il consentement? Il y a consentement. Alors, les travaux seront suspendus jusqu'à cet après-midi, 2 heures.

*(Suspension de la séance à 11 h 41)*

*(Reprise à 14 h 7)*

**Le Président:** Mes chers collègues, bon après-midi. Nous allons nous recueillir quelques instants.

Je vous remercie. Veuillez vous asseoir.

Au nom de tous les collègues, je voudrais souhaiter un bon anniversaire, demain, à M. le député de Beauharnois et, lundi prochain, à M. le député de Laval-des-Rapides.

#### Affaires courantes

Aux affaires courantes, aujourd'hui, il n'y a pas de déclarations ministérielles.

#### Présentation de projets de loi

Présentation de projets de loi. M. le leader du gouvernement.

**M. Dupuis:** Veuillez appeler l'article a du feuilletton, M. le Président.

#### Projet de loi n° 7

**Le Président:** À l'article a du feuilletton, M. le ministre responsable de l'application des lois professionnelles propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 7, Loi modifiant la Loi sur les comptables agréés. M. le ministre responsable de l'application des lois professionnelles.

#### M. Yvon Marcoux

**M. Marcoux:** Alors, merci, M. le Président. Ce projet de loi modifie la Loi sur les comptables agréés afin de permettre à l'Ordre des comptables agréés du Québec de conclure une entente avec certains organismes qui exercent des fonctions complémentaires de protection du public. L'entente doit prévoir notamment la nature et l'étendue des renseignements qui pourront être échangés ainsi que les fins de cet échange.

Le projet de loi autorise un membre de l'ordre à fournir, dans la mesure prévue par l'entente, des renseignements relatifs à ses activités professionnelles ou à ses clients.

Le projet de loi accorde une immunité à l'organisme qui a conclu une telle entente avec l'ordre.

#### Mise aux voix

**Le Président:** Est-ce que cette motion est adoptée? Adopté.

#### Dépôt de rapports de commissions

Dépôt de rapports de commissions. M. le vice-président de la Commission des institutions et député de Groulx.

#### Étude détaillée du projet de loi n° 6

**M. Descoteaux:** Merci, M. le Président. Je dépose le rapport de la Commission des institutions qui a siégé le 12 avril 2006 afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 6, Loi modifiant la Loi sur le Barreau. La commission a adopté le texte du projet de loi sans amendement.

● (14 h 10) ●

**Le Président:** Ce rapport est déposé. Il n'y a pas de dépôt de pétitions.

Il n'y a pas d'interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur une question de fait personnel.

Je vous avise qu'après la période de questions et réponses orales seront tenus les votes reportés sur l'adoption du projet de loi n° 137, Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants, et du projet de loi n° 118, Loi sur le développement durable.

J'ai été avisé qu'après les votes reportés il pourrait y avoir des votes requérant l'approbation des deux tiers des membres de l'Assemblée.

#### Questions et réponses orales

Nous en sommes maintenant à la période des questions et réponses orales, et je reconnais, en question principale, Mme la chef de l'opposition officielle.

#### Plan d'action quant à la correction du déséquilibre fiscal

#### Mme Louise Harel

**Mme Harel:** Alors, M. le Président, le premier ministre, en campagne électorale, il y a trois ans, promettait une bataille en règle contre le déséquilibre fiscal. Il avait cependant omis de nous dire que cette bataille en règle serait entre les provinces. À l'évidence, le Conseil de la fédération, créature du premier ministre, est devenu un obstacle de plus pour le Québec dans la bataille en règle que le premier ministre promettait de livrer à Ottawa.

Hier, dépité devant la dissension, le premier ministre disait attendre le rapport d'un autre groupe de travail, cette fois du gouvernement fédéral, sur le déséquilibre fiscal. Conclusion, M. le Président: détour inutile au Conseil de la fédération, trois années perdues, puis retour à la case départ.

Le premier ministre peut-il nous indiquer comment il compte livrer cette bataille en règle qu'il avait promise aux Québécois pour réclamer les 3,9 milliards de dollars qu'il manque au Québec?

**Le Président:** M. le premier ministre.

**M. Jean Charest**

**M. Charest:** Merci, M. le Président. M. le Président, je profite de l'occasion pour déposer à l'Assemblée nationale du Québec le rapport qui a été fait par le panel mandaté par le Conseil de la fédération sur la question du déséquilibre fiscal.

**Document déposé**

**Le Président:** Est-ce qu'il y a consentement pour le dépôt du document? Consentement. Ce document est déposé. M. le premier ministre.

**M. Charest:** M. le Président, je souhaite que le plus grand nombre de députés puissent en prendre connaissance, incluant le député de Rousseau, qui va trouver des choses intéressantes là-dedans, d'autant plus que le Conseil de la fédération, qui effectivement a été créé à la suggestion du Québec, a fait un excellent travail sur la question du déséquilibre fiscal, a mis sur pied ce panel qui a produit un très bon rapport qui identifie très clairement les enjeux à la fois sur les transferts pour les programmes sociaux mais aussi sur la question de la péréquation.

Le Conseil de fédération a été saisi du rapport. Il y a un deuxième panel, celui-là fédéral, qui doit rendre public son rapport bientôt. Nous allons nous réunir à nouveau. Nous allons, s'il est possible, rencontrer les panélistes mandatés par le gouvernement fédéral, et après ça il y aura une négociation. Mais je tiens à préciser à la chef de l'opposition officielle qu'on est au début du dialogue et qu'entre-temps on n'a pas perdu une seule seconde pour aller réparer les erreurs de son gouvernement. Rappelons-nous, M. le Président, qu'on a signé une entente sur la santé, de 4,2 milliards sur une période de six ans, reconnaissant le fédéralisme asymétrique, une entente sur les infrastructures, une entente sur les congés parentaux. Sur les services de garde également, on a signé une entente, M. le Président. On a réussi à aller chercher une douzaine de milliards de dollars là où, vous, vous aviez échoué.

**Le Président:** En question complémentaire, Mme la chef de l'opposition officielle.

**Mme Louise Harel**

**Mme Harel:** Alors, M. le Président, est-ce que le premier ministre reconnaît qu'en vertu de toutes ces ententes qu'il vient de nous décrire il manque toujours 3,9 milliards de dollars au Québec? Et, après nous avoir expliqué ce long processus qui nous ramène à la case départ devant Ottawa, comment compte-t-il livrer cette bataille en règle qu'il avait promise aux Québécois sur le déséquilibre fiscal?

**Le Président:** M. le premier ministre.

**M. Jean Charest**

**M. Charest:** M. le Président, la chef de l'opposition officielle, je pense, a la mémoire courte. Rappelons-nous que c'est sous son gouvernement que s'est creusé ce déséquilibre fiscal dont nous parlons aujourd'hui. Le député de Rousseau dit non? Allez relire le programme de votre parti. Je comprends que vous n'êtes pas peut-être un fervent du programme de votre parti. Allez le relire. C'est une affirmation dans le programme de votre parti, M. le Président.

**Des voix:** ...

**Le Président:** Écoutez bien, on doit s'adresser à la présidence, c'est certain, mais, les interpellations quand un député parle, M. le député de Rousseau, je vous demande votre collaboration. M. le premier ministre.

**M. Charest:** C'est M. Landry, votre prédécesseur, là, qui annonçait justement que le programme de garderies que vous avez mis en place a eu un effet de transférer des fonds au gouvernement fédéral. Notre gouvernement, M. le Président...

**Le Président:** En conclusion.

**M. Charest:** ...en a fait une grande priorité. On a réussi à aller chercher de l'argent, oui, mais, en plus de cela, lors de la dernière élection fédérale, le premier ministre actuel a reconnu le déséquilibre fiscal. Il a affirmé, dans son discours du trône, qu'il allait régler le problème du déséquilibre...

**Le Président:** En question complémentaire, Mme la chef de l'opposition officielle.

**Mme Louise Harel**

**Mme Harel:** Alors, M. le Président, le premier ministre devrait... Plutôt que d'essayer de sauver la face du fédéralisme avec des surplus qui atteindront 25 milliards de dollars, dans les prochaines années, par année, est-ce que le premier ministre ne pourrait pas plutôt défendre les intérêts du Québec et nous indiquer comment il entend livrer cette bataille du déséquilibre fiscal qu'il avait promise aux Québécois à l'égard d'Ottawa?

**Le Président:** M. le premier ministre.

**M. Jean Charest**

**M. Charest:** Bien, M. le Président, je veux vous rappeler que j'ai été le premier à soulever cette question-là alors que j'étais dans le Parlement fédéral, que, lorsqu'on a suggéré au gouvernement du Parti québécois, en 2000, de soulever cet enjeu-là, ils nous ont dit qu'on vivait sur une autre planète. Le député de Rousseau disait, il y a une minute, M. le Président, que son parti n'avait pas creusé le déséquilibre fiscal? Je lis de la page 61 du programme de son parti, qui dit ceci: «Entre 1994-1995 et 1999-2000 — alors que vous étiez au gouvernement,

donc — les transferts fédéraux au Québec pour la santé, l'éducation postsecondaire et l'aide sociale ont été réduits d'une somme cumulative de 7,5 milliards de dollars.» Allez relire votre programme. Vous avez là l'admission de votre incompétence.

Mais en plus le député de Rousseau a affirmé que le déséquilibre n'était pas de 3,9 milliards. Vous avez dit à Alain Dubuc...

**Le Président:** En conclusion, M. le premier ministre.

**M. Charest:** ...dans une correspondance, que c'était de 500 millions de dollars.

**Le Président:** En question complémentaire, Mme la chef de l'opposition officielle.

#### Mme Louise Harel

**Mme Harel:** Alors, M. le Président, je rappelle au premier ministre que c'est pathétique de l'entendre encore parler de discuter du déséquilibre fiscal. Il avait promis de régler la question, de livrer une bataille en règle à l'égard d'Ottawa.

Et je lui repose la question, M. le Président. Cette bataille en règle, il l'a déjà abandonnée à l'égard de l'entente signée, que les conservateurs ont déchirée, sur le financement des services de garde. Comment il entend livrer la bataille du déséquilibre fiscal qu'il a promise aux Québécois?

**Le Président:** M. le premier ministre.

#### M. Jean Charest

**M. Charest:** M. le Président, le bilan de tout ça, c'est quoi? Le Parti québécois a creusé, a fait le déséquilibre fiscal. Les décisions, les politiques du gouvernement du Parti québécois...

**Des voix:** ...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! Je vous demande votre collaboration. M. le premier ministre.

**M. Charest:** Premièrement, sous le gouvernement du Parti québécois, le déséquilibre fiscal a été créé, s'est creusé. Deuxièmement, ils ont même fait des programmes de transfert d'argent, de fonds publics, du gouvernement du Québec vers le gouvernement fédéral. Notre gouvernement, depuis son élection, a signé des ententes majeures, qui valent une douzaine de milliards de dollars, avec le gouvernement libéral fédéral de M. Martin, entre autres, pour réduire l'écart. On a créé le Conseil de fédération, on a fait avancer le débat, on a fait en sorte, M. le Président, qu'au Québec comme ailleurs on ait un gouvernement conservateur qui reconnaît le déséquilibre fiscal. Je pense que le bilan... Si le passé est garant de l'avenir, j'ai beaucoup plus confiance en nous.

**Le Président:** En question principale, M. le député du Lac-Saint-Jean.

### Couperes appréhendées dans les programmes fédéraux de lutte aux changements climatiques

#### M. Stéphan Tremblay

**M. Tremblay:** Oui, M. le Président. On apprend ce matin qu'il y aura des coupures de 80 % dans les programmes fédéraux de lutte aux changements climatiques.

Est-ce qu'il s'agit du fruit de la rencontre du ministre de l'Environnement avec son homologue fédéral le 1er mars dernier?

**Le Président:** M. le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

#### M. Claude Béchar

**M. Béchar:** Non, non. Et je vous dirais qu'au contraire cette annonce-là... En tout cas, nous, ce qu'on va faire, M. le Président, c'est qu'au lieu de trouver là une raison de se chicaner, de dénoncer ou quoi que ce soit, oui, on trouve que la coupure est inappropriée et on va faire des représentations en ce sens. J'ai déjà dit à des groupes environnementaux qu'on ferait des représentations, nous allons faire des représentations pour nous assurer que, pour la lutte aux changements climatiques, pour la lutte aux gaz à effet de serre et pour Kyoto, non seulement les objectifs du Québec seront respectés, mais on va s'assurer qu'il n'y a pas de coupure qui sera faite dans d'autres gouvernements, qui pourrait nuire à cette lutte-là et à ces objectifs-là.

**Le Président:** En question complémentaire, M. le député du Lac-Saint-Jean.

#### M. Stéphan Tremblay

**M. Tremblay:** Oui, M. le Président, parlant de chicane, est-ce que le ministre de l'Environnement peut nous dire: Où en est-il dans ses négociations avec la ministre de l'Environnement quant aux sommes que le Québec devrait recevoir pour un éventuel plan de lutte aux changements climatiques?

● (14 h 20) ●

**Le Président:** M. le ministre de l'Environnement.

#### M. Claude Béchar

**M. Béchar:** Oui, Bien, écoutez, M. le Président, je suis très content de la question parce que ça va nous permettre de dire qu'on est justement à confectionner la liste de tous les projets qui pourraient nous permettre d'aller chercher ces sommes-là, d'aller chercher des sommes qui sont à Ottawa, qui doivent revenir au Québec. On est en train d'identifier la liste de projets sur lesquels on pourra ensemble s'entendre, et une des priorités que nous avons, entre autres — et j'espère que le député du Lac-Saint-Jean sera d'accord avec nous — c'est toute la question du transport en commun, comment aller chercher davantage de sommes pour le transport en commun, parce qu'on sait qu'au Québec 38 % des gaz à effet de serre qui sont émis viennent du transport en commun. C'est là qu'on a le plus de gains à

faire, M. le Président, et l'approche qui nous a été présentée par la ministre fédérale...

**Le Président:** En conclusion.

**M. Bécharde:** ...fait en sorte qu'on pourra atteindre nos objectifs, au niveau canadien mais aussi au niveau québécois, entre autres, au niveau du transport en commun.

**Le Président:** En question complémentaire, M. le député du Lac-Saint-Jean.

**M. Stéphan Tremblay**

**M. Tremblay:** Oui, M. le Président. Est-ce que le premier ministre, qui était à la rencontre du Conseil de la fédération, a assumé un certain leadership face au fait qu'Ottawa actuellement est en train de baisser les bras face au Protocole de Kyoto et qu'à l'époque de notre gouvernement le gouvernement du Québec agissait comme leader en matière de changement climatique? Qu'est-ce que le premier ministre a fait auprès de ses collègues pour brasser la cage à Ottawa?

**Le Président:** M. le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

**M. Claude Bécharde**

**M. Bécharde:** M. le Président, d'abord il faut indiquer que le gouvernement fédéral ne siège pas au Conseil de la fédération, première chose. Deuxième chose, deuxième chose, nous allons, aujourd'hui, M. le Président, adopter, je l'espère, la Loi sur le développement durable, qui est le fruit du travail de tout un gouvernement, du premier ministre, du député de Chomedey, de tout le gouvernement. J'espère que vous allez être d'accord, c'est un grand pas en avant qu'on va faire aujourd'hui, au niveau de l'environnement et du développement durable, et c'est là qu'on montre que le Québec est un leader, au niveau de l'environnement et du développement durable, au Québec et au Canada.

**Le Président:** En question principale, Mme la députée de Prévost.

**Financement de la réforme  
du système correctionnel et  
des libérations conditionnelles**

**Mme Lucie Papineau**

**Mme Papineau:** Merci, M. le Président. M. le Président, il y a six ans, un drame est survenu et a coûté la vie à un jeune garçon de 13 ans. À la suite de ce drame, le gouvernement faisait adopter à l'unanimité, en 2002, la Loi sur le système correctionnel du Québec. Depuis 2003, nous avons demandé à plusieurs reprises au gouvernement d'investir les sommes nécessaires à l'application de cette réforme qui n'est toujours pas en vigueur. Après quatre budgets, il n'y a toujours pas d'argent. Pourtant, en 2001, le ministre, alors qu'il était dans l'opposition, disait, et je le cite, que jamais

plus un individu ne devait être libéré pour des raisons budgétaires.

M. le Président, quand le ministre va-t-il mettre l'argent nécessaire et quand va-t-il en faire une priorité?

**Le Président:** M. le ministre de la Sécurité publique.

**M. Jacques P. Dupuis**

**M. Dupuis:** Alors, la réponse précise à sa question, M. le Président, c'est: très bientôt. Vous aurez constaté que, dans le budget du ministère de la Sécurité publique, le budget a été augmenté de 12 millions cette année, et vous aurez noté qu'au chapitre du programme des services correctionnels il y a des sommes importantes qui ont été dévolues. Alors, la réponse, je le répète, à votre question, c'est: très bientôt.

**Le Président:** En question complémentaire, Mme la députée de Prévost.

**Mme Lucie Papineau**

**Mme Papineau:** Merci, M. le Président. M. le Président, est-ce qu'on peut savoir à quoi le ministre va attribuer ces 12 millions, étant donné qu'on les attend déjà depuis trois ans?

**Le Président:** M. le ministre de la Sécurité publique.

**M. Jacques P. Dupuis**

**M. Dupuis:** Alors, M. le Président, on aura l'occasion bien sûr, dans une semaine et demie, environ deux semaines, de discuter, à l'étude des crédits, du budget du ministère de la Sécurité publique. Ça me fera plaisir de répondre aux questions de la députée de Prévost à ce moment-là. Mais qu'elle sache très bien que nous allons bien sûr dévoluer ces sommes aux priorités qu'elle connaît, que je connais, que nous connaissons tous.

**Le Président:** En question principale, M. le député de Rivière-du-Loup.

**Stratégie de développement économique**

**M. Mario Dumont**

**M. Dumont:** Oui, M. le Président. Le premier ministre travaille, ces semaines-ci, à faire améliorer la formule de péréquation pour le Québec. Il a évidemment mon appui total là-dessus. Il y a juste une chose dont je veux discuter avec lui aujourd'hui, c'est que la péréquation demeure, dans le système canadien, le transfert des provinces riches vers les provinces pauvres, provinces devenues malheureusement, au fil des années, appauvries, que nous sommes au Québec. C'est 4,8 milliards de péréquation qu'on reçoit cette année. Et ce qui m'inquiète beaucoup au cours des derniers mois, c'est de voir que la performance économique du Québec, qui est déjà loin du peloton de tête dans

l'ensemble canadien ou dans l'Amérique du Nord, continue de se détériorer. Près de son comté, à Magog, on dit: Un quart des emplois manufacturiers ont été perdus depuis le début de leur mandat, 40 000 emplois manufacturiers au Québec. Desjardins revoit, ces jours-ci, les prévisions de croissance, pour les deux prochaines années, d'une façon très négative.

**Le Président:** Alors, votre question.

**M. Dumont:** On est sous la moyenne canadienne pour l'emploi, des chiffres très inquiétants, sous la moyenne canadienne au niveau de l'investissement privé...

**Le Président:** Votre question, M. le député.

**M. Dumont:** ...des chiffres très inquiétants. Les gens de Lebel-sur-Quévillon sont dans la rue, ils sont désespérés de leur situation économique.

**Le Président:** Votre question.

**M. Dumont:** Alors, ma question, ma question au premier ministre du Québec: À part que d'améliorer la péréquation pour aller chercher la richesse des autres provinces, est-ce qu'il a un plan pour créer de la richesse au Québec?

**Le Président:** M. le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

#### **M. Raymond Bachand**

**M. Bachand (Outremont):** M. le Président, merci de cette question. L'économie du Québec va bien. C'est bien connu, la croissance économique du Québec a dépassé 2 % l'an dernier. Les exportations du Québec, puisqu'on devrait parler d'exportations, ont crû de 4 % à 5 % en 2004, ont crû en 2005 aussi. La productivité de nos entreprises augmente, et il y a une croissance économique, une croissance de l'emploi, et le taux de chômage est le plus bas qu'il n'a jamais été dans les 30 dernières années, M. le Président.

**Le Président:** En question complémentaire, M. le député de Rivière-du-Loup.

#### **M. Mario Dumont**

**M. Dumont:** Oui. Comment un ministre aussi nouveau peut avoir un tel discours, déconnecté de la réalité, de l'extérieur de son gouvernement, alors que la prévisionniste du Mouvement Desjardins dit aujourd'hui: «C'est clair qu'on sera en bas de la moyenne canadienne. C'est dommage — et je la cite, là; c'est Mme Bégin, économiste du Mouvement Desjardins; c'est dommage — mais il n'y a rien de positif dans notre économie?»

**Le Président:** Votre question.

**M. Dumont:** C'est sévère, qu'il n'y a rien de positif, mais est-ce que le ministre se rend compte que son gouvernement n'a pas de plan pour créer la prospérité

économique au Québec et qu'on a besoin d'un plan comme celui-là au plus vite?

**Le Président:** M. le ministre du Développement économique.

#### **M. Raymond Bachand**

**M. Bachand (Outremont):** Contrairement aux affirmations de notre collègue, le gouvernement travaille comme il se doit, dans une économie moderne, secteur par secteur. Par exemple, dans le secteur des biotechnologies et de la santé, il y a une stratégie en développement, nous accompagnons nos entreprises. Le premier ministre est venu avec moi à Chicago... et aider l'ensemble de nos entreprises de biotech et de santé.

Par exemple, dans le secteur de l'aéronautique, c'est un secteur qui va très bien malgré les crises mondiales dans ce secteur-là. Le gouvernement continue à supporter les entreprises dans le secteur aéronautique et les investissements sont importants et chez Bell Helicopter, et chez Pratt & Whitney, et chez tous les fleurons de cette industrie, secteur par secteur.

M. le Président, dans l'industrie de la forêt, le gouvernement... Oui, voilà un secteur qui est un peu plus en difficulté, qui touche nos régions, et le gouvernement a déposé un plan de 1 milliard, M. le Président.

**Le Président:** En question complémentaire, M. le député de Rivière-du-Loup.

#### **M. Mario Dumont**

**M. Dumont:** Est-ce que le ministre pourrait au moins rassurer les citoyens du Québec, inquiets de la performance économique, en leur disant qu'il a un contact avec la réalité? La balance commerciale du Canada s'est améliorée, celle du Québec s'est détériorée au cours des derniers mois. Dans des secteurs qu'il nous a nommés, on a connu une régression. L'ensemble des intervenants, aujourd'hui, nous disent que notre croissance économique va être plus basse que celle de la moyenne canadienne.

**Le Président:** Votre question, M. le député.

**M. Dumont:** On va être dans le peloton de queue dans les années à venir.

Est-ce qu'il y a quelqu'un aux commandes, au Québec, pour se donner un plan de prospérité économique?

**Le Président:** M. le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

#### **M. Raymond Bachand**

**M. Bachand (Outremont):** Heureusement, M. le Président, que c'est le Parti libéral qui est aux commandes et non pas le parti de l'opposition officielle! Oui. Et, au niveau de la balance commerciale, quand l'économie va bien, les gens importent plus. Ce qu'il s'agit de garder, nous, l'oeil, le cap, c'est sur nos exportations.

Nos exportations, c'est la production de nos entreprises québécoises, de nos industries de services. Or, ces exportations sont en croissance année après année. Voilà, M. le Président.

**Le Président:** En question principale, M. le député de Rousseau.

### Projections de croissance économique

#### M. François Legault

**M. Legault:** M. le Président, le nouveau ministre du Développement économique, là, on vient tous de l'entendre, nous dit que ça va bien, il nous dit qu'il va regarder ça secteur par secteur. M. le Président, ça va mal dans la forêt, ça va mal dans le meuble, ça va mal dans le textile, ça va mal dans l'aéronautique, ça va mal dans le pharmaceutique, puis je pourrais continuer, ça va mal dans à peu près tous les secteurs.

**Des voix:** ...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! S'il vous plaît!

**Des voix:** ...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! S'il vous plaît! Seule la parole est au député de Rousseau, je vous demande votre collaboration. M. le député de Rousseau.

**M. Legault:** M. le Président, on a eu, il y a deux semaines, il y a deux semaines, un budget qui est basé sur une hypothèse de croissance du PIB, au Québec, de 2,5 %. Or, on a, ce matin, un organisme, là, qui est très crédible, qui est le Mouvement Desjardins, qui nous dit: Ça va tellement mal qu'on révisé nos projections de croissance économique à 1,9 % seulement cette année et à 1,6 % l'année prochaine.

● (14 h 30) ●

**Le Président:** Votre question, M. le député.

**M. Legault:** Donc, ma question au ministre du Développement économique: Est-ce qu'il reconnaît qu'il y a un ralentissement au niveau de la croissance économique? Et est-ce qu'il peut nous confirmer que le 2,5 % qui est promis par son collègue ne sera pas respecté?

**Le Président:** M. le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

#### M. Raymond Bachand

**M. Bachand (Outremont):** M. le Président, contrairement à ce qui est affirmé, là où ça va mal au Québec, c'est au Parti québécois.

**Des voix:** ...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! Le droit de parole est à M. le ministre. M. le ministre, je vous écoute.

**M. Bachand (Outremont):** C'est un élément de réflexion avant le congé pascal, M. le Président.

Mais, contrairement à ce qu'affirme mon ami et collègue d'en face, et avec son énumération, ça va bien dans le secteur aéronautique, ça va bien dans le secteur minier. Dans le secteur minier, on n'a jamais vu autant d'investissements, et c'est un secteur qui va très bien. Il y a beaucoup de secteurs de l'économie — le biopharmaceutique, le pharmaceutique — il y a des grands pans de notre économie qui vont bien. Et ce qu'il faut, à ce moment-là, c'est regarder globalement, avec cette croissance de 2 % l'an dernier, le taux de chômage le plus bas qu'il y a eu dans les 30 dernières années, la croissance de l'emploi. Alors, au lieu de déclarations alarmistes, bien sûr certains secteurs méritent une attention particulière, ce que le gouvernement fait tous les jours, M. le Président.

**Le Président:** En question complémentaire, M. le député de Rousseau.

### Bilan des exportations

#### M. François Legault

**M. Legault:** Oui. M. le Président, est-ce que le ministre du Développement économique peut nous dire si ça va si bien que ça au caucus des libéraux? Est-ce que ça va bien quand on parle du mont Orford? Est-ce que ça va bien, au caucus, quand on parle des écoles juives? Est-ce que ça va bien, au caucus des libéraux, quand on parle du taux de satisfaction...

**Le Président:** Alors...

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît! Alors, vous êtes en question principale, M. le député de Rousseau.

**M. Legault:** M. le Président, est-ce que le ministre du Développement économique, qui vient juste de nous dire que ça va bien dans l'aéronautique, est-ce qu'il sait que, ce matin, on apprend que les exportations d'aéronefs ont diminué de 63 %? Est-ce que c'est ça qu'il appelle aller bien?

Puis qu'il réponde donc à la question claire que j'ai posée tantôt: Est-ce qu'il prévoit, oui ou non, que le taux de croissance du PIB au Québec va être à la hauteur de 2,5 %, comme l'a dit son collègue le ministre des Finances? Oui ou non? Est-ce qu'il confirme que le taux de croissance actuel n'est pas à la hauteur des prévisions du gouvernement libéral?

**Le Président:** M. le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

#### M. Raymond Bachand

**M. Bachand (Outremont):** M. le Président, il y a un mot que je ne dois pas utiliser, alors je cherche le mot, quand on parle des statistiques et quand on regarde... quand on joue avec les chiffres. Normalement, en économie, surtout quand on parle d'exportation d'avions,

M. le Président — j'allais m'adresser à mon collègue — on ne regarde pas les chiffres du mois, on regarde les chiffres de l'année, on regarde les chiffres des dernières années. Or, notre secteur aéronautique va bien, M. le Président. Parlons à l'ensemble de nos entreprises qui sont dans le secteur, qui sont des entreprises qui continuent à investir des sommes importantes en recherche et développement. Et la croissance économique du Québec continue à bien se porter, M. le Président.

**Le Président:** En question complémentaire, M. le député de Saint-Maurice.

**M. Claude Pinard**

**M. Pinard:** Alors, M. le Président, est-ce que le ministre du Développement économique, qui affirmait en cette Chambre, mardi et il y a quelques minutes, que les exportations du Québec étaient en croissance, peut maintenant, suite aux chiffres qui sont parus aujourd'hui, reconnaître que sa déclaration était fausse et que les exportations du Québec sont en décroissance?

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît! M. le député de Saint-Maurice, je vous demanderais de reformuler votre question et de retirer les mots que vous avez utilisés.

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît, à l'ordre!

**M. Pinard:** Alors, M. le Président, je vais modifier le mot «fausse», «déclaration fausse», pour «une déclaration tout à fait inexacte».

**Le Président:** M. le ministre du Développement économique.

**M. Raymond Bachand**

**M. Bachand (Outremont):** M. le Président, j'ai beaucoup de difficultés avec la question de mon collègue parce que, cette fois-ci, c'est tout à fait inexact. Les chiffres officiels du Québec, les croissances... du Québec, au niveau des exportations, ont été en croissance en 2004, elles ont été en croissance en 2005, de 4,5 % et de 5,6 %, mettons une moyenne de 5 % sur les deux dernières années. Le reste, M. le Président, ce sont des prévisions que les économistes font et qui en général ne s'avèrent pas fondées.

**Le Président:** En question principale, M. le député de Blainville.

**Imposition des allocations  
familiales éventuellement versées  
par le gouvernement fédéral**

**M. Richard Legendre**

**M. Legendre:** Oui, M. le Président. Est-ce que la ministre de la Famille peut nous dire si son gouvernement

va imposer l'allocation familiale de 1 200 \$ versée par le gouvernement fédéral?

**Le Président:** Mme la ministre de la Famille.

**Mme Carole Thériège**

**Mme Thériège:** M. le Président, je suis tellement contente de la question du député de Blainville, ça me permet encore une fois de vous montrer qu'au Québec, c'est le paradis des familles. Alors, ce n'est pas nous qui le disons, c'est *La Presse* dans son édition de samedi dernier. Et c'est le résultat, ça, de plusieurs mesures et des travaux de ce gouvernement pour les familles du Québec, M. le Président, et nous en sommes très fiers.

**Le Président:** En question complémentaire, M. le député de Blainville.

**M. Richard Legendre**

**M. Legendre:** Oui, M. le Président. J'aimerais avoir une réponse à une question très simple, très courte: Est-ce que la ministre peut nous confirmer que son gouvernement va imposer les allocations familiales de 1 200 \$ qui seront versées par le gouvernement fédéral?

**Le Président:** Mme la ministre de la Famille.

**Mme Carole Thériège**

**Mme Thériège:** M. le Président, le député de Blainville sait très bien qu'il y a discussions présentement entre le gouvernement fédéral et notre gouvernement sur ce sujet. Alors, on n'amènera pas le détail de ces discussions sur la place publique.

Ceci dit... ceci dit...

**Des voix:** ...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! La question a été posée dans l'ordre, je vous demande votre collaboration. Mme la ministre, s'il vous plaît.

**Mme Thériège:** Alors, M. le Président, nous n'avons pas, de ce côté-ci de la Chambre, l'habitude de pénaliser les familles. Au contraire, nous avons travaillé sans relâche depuis trois ans pour leur bien-être. Je parle du régime d'assurance parentale, du Soutien aux enfants, des services de garde, de 200 000 places flexibles, améliorées et accessibles aux parents du Québec. Je pourrais parler également de l'Aide aux devoirs, des logements sociaux. On peut en mettre une liste interminable, M. le Président. Nous sommes fiers de nos résultats pour les familles du Québec.

**Le Président:** En question complémentaire, M. le député de Blainville.

**M. Richard Legendre**

**M. Legendre:** M. le Président, quelle recommandation la ministre de la Famille a-t-elle faite à son

collègue ministre des Finances concernant l'éventuelle imposition du 1 200 \$ versé par le gouvernement fédéral? Est-ce qu'elle peut au moins répondre à celle-ci?

**Le Président:** Mme la ministre de la Famille.

**Mme Carole Thériège**

**Mme Thériège:** Je vais rassurer tout de suite le député de Blainville: nous travaillons de pleine concertation dans ce sujet, et en temps et lieu on donnera le résultat des discussions qui ont lieu présentement.

Ceci dit, M. le Président... j'aimerais ajouter un élément à ce que je disais tout à l'heure. Je parlais du Soutien aux enfants. Est-ce que le député de Blainville sait que c'est plus de 850 000 familles au Québec qui se partagent présentement 2 milliards par année pour leur bien-être? M. le Président, encore une fois, nous avons plusieurs succès pour les familles et nous en sommes fiers.

**Le Président:** En question principale, M. le député de Gouin.

**M. Girard:** Complémentaire, M. le Président.

**Le Président:** Question complémentaire. M. le député de Gouin.

**M. Nicolas Girard**

**M. Girard:** M. le Président, est-ce que la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale est au courant que quatre provinces ont déjà décidé de ne pas pénaliser les prestataires de la sécurité du revenu qui vont recevoir une allocation familiale de 1 200 \$ du gouvernement fédéral? Et est-ce qu'elle a l'intention d'aller dans le même sens pour ne pas pénaliser les prestataires de la sécurité du revenu du Québec?

**Le Président:** Mme la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

**Mme Courchesne:** M. le Président...

**Des voix:** ...

**Le Président:** Je vous demande votre collaboration. Mme la ministre.

**Mme Michelle Courchesne**

**Mme Courchesne:** M. le Président, je veux vous dire que le député de Gouin me donne une excellente occasion de réitérer encore une fois, en ce troisième anniversaire du gouvernement Charest, de réitérer toute l'action...

**Des voix:** ...

**Une voix:** ...

**Le Président:** Reformulez parce que vous êtes contre le règlement, là.

● (14 h 40) ●

**Mme Courchesne:** M. le Président, il me fait plaisir de reformuler la phrase: Le député de Gouin me donne l'excellente occasion de souligner l'action pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale du gouvernement libéral du Québec, et nous en sommes très fiers, M. le Président. Jamais un gouvernement n'aura autant fait pour les plus démunis de notre société, que ce soit... que ce soit par le biais du soutien aux familles, M. le Président, sachons... et ça, les gens d'en face ont beaucoup de difficultés à admettre que depuis trois ans nous redonnons, nous redonnons à nos familles l'argent qui leur revient et le soutien qui leur revient.

**Le Président:** En question complémentaire, M. le député de Gouin.

**M. Nicolas Girard**

**M. Girard:** M. le Président, est-ce que je dois comprendre que non seulement les prestataires de la sécurité du revenu, cette année, devront subir une hausse des tarifs d'électricité, mais qu'en plus elle compte couper les allocations familiales que les prestataires de la sécurité du revenu vont recevoir du gouvernement fédéral?

**Des voix:** ...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre! Mme la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

**Mme Michelle Courchesne**

**Mme Courchesne:** M. le Président, le député de Gouin sait très bien que nous avons un engagement très ferme pour lutter justement contre la pauvreté, je lui rappelle. Et pourquoi ne veut-il pas reconnaître l'importance de notre plan de lutte? Alors, c'est évident, M. le Président, que nous démontrons toujours la même...

**Des voix:** ...

**Le Président:** Je vous demande votre collaboration.

**Des voix:** ...

**Le Président:** Un instant! Je vous remercie. Mme la ministre.

**Mme Courchesne:** ...et que nous allons continuer de démontrer la même sensibilité dont nous avons toujours fait preuve. Évidemment, si les familles sont pénalisées, c'est évident que nous regarderons cette situation-là avec énormément d'attention. Mais vous comprendrez, M. le Président, que nous choisirons de l'annoncer au moment voulu, au moment opportun, ce sera notre choix. Mais jamais, jamais nous laisserons les familles démunies dans des situations dont elles ne devraient pas faire partie. Mais je répète, M. le Président...

**Le Président:** En conclusion.

**Mme Courchesne:** Je le répète, M. le Président...

**Des voix:** ...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre! En question complémentaire, Mme la leader de l'opposition officielle.

**Mme Lemieux:** M. le Président...

**Des voix:** ...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! Mme la députée.

**Imposition des allocations familiales éventuellement versées par le gouvernement fédéral aux prestataires de la sécurité du revenu**

**Mme Diane Lemieux**

**Mme Lemieux:** M. le Président, le premier ministre Harper a annoncé...

**Des voix:** ...

**Mme Lemieux:** C'est une principale.

**Le Président:** Alors, si j'ai bien compris, Mme la leader, vous êtes en question principale.

**Mme Lemieux:** M. le Président...

**Des voix:** ...

**Le Président:** J'ai décidé qu'elle était en question principale. En question principale.

**Mme Lemieux:** M. le Président, le gouvernement Harper a indiqué qu'il avait l'intention de verser une allocation familiale de 1 200 \$ à partir de juillet prochain. Nous voulons savoir deux choses — et à l'évidence on ne veut pas nous répondre: nous voulons savoir s'il est de l'intention du gouvernement d'imposer cette allocation familiale et s'il est de l'intention du gouvernement de considérer cette allocation comme un revenu pour les prestataires d'aide sociale, pénalisant ainsi les prestataires d'aide sociale.

**Des voix:** ...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît! Je vous demande votre collaboration. Je cède la parole à Mme la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

**Mme Michelle Courchesne**

**Mme Courchesne:** Merci, M. le Président. Je veux rassurer le député de Gouin, j'avais très bien compris sa question, ce n'était pas nécessaire de la reformuler. Elle était très bien formulée.

**Des voix:** ...

**Mme Courchesne:** M. le Président, je veux rappeler, M. le Président, que c'est ce même parti qui ont enlevé les allocations familiales aux familles québécoises, je veux rappeler que c'est ce même parti qui n'ont pas indexé les prestations d'aide sociale pendant des années, M. le Président, ce que nous avons fait. Alors, M. le Président, lorsque le gouvernement fédéral sera plus clair dans ses modalités, nous regarderons cette situation-là avec tout l'intérêt nécessaire, mais surtout toute la compassion et la sensibilité. En attendant, nous avons un programme, nous avons un plan de lutte contre la pauvreté et nous continuerons de l'appliquer avec fierté. Merci.

**Le Président:** En question principale, Mme la députée de Terrebonne.

**Ententes administratives interministérielles en matière d'action communautaire autonome**

**Mme Jocelyne Caron**

**Mme Caron:** Merci, M. le Président. Le 13 septembre dernier, la ministre responsable de l'Action communautaire s'est engagée auprès du comité aviseur de l'action communautaire à signer des ententes administratives avec ses collègues pour qu'ils puissent enfin respecter la politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome. Elle s'était engagée pour début avril.

Est-ce qu'elle peut nous dire combien d'ententes administratives elle a signées jusqu'à maintenant, 13 avril?

**Le Président:** Mme la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

**Mme Michelle Courchesne**

**Mme Courchesne:** Merci, M. le Président. Une autre belle occasion de dire à cette Chambre que depuis trois ans nous avons augmenté notre soutien financier aux 5 000 organismes communautaires du Québec de plus de 100 millions de dollars. C'est donc, M. le Président, 631 millions de dollars qui sont investis à l'heure actuelle. Hier, nous avons ajouté, pour les organismes en défense de droits, presque 10 % de leur enveloppe, c'est-à-dire 1,5 million, pour un total tout près de 18 millions de dollars. Voilà, M. le Président, l'engagement du gouvernement libéral face à l'action communautaire. Nous reconnaissons non seulement ce qu'ils font, mais ce qu'ils sont.

Pour répondre à la question de la députée de Terrebonne — non? — c'est très important de remettre cette situation en perspective. Ces ententes administratives — nous sommes le 13 avril; ces ententes administratives — sont en cours parce que nous le faisons en consultation avec les intervenants concernés, les ministères. Et je peux rassurer la députée de Terrebonne que, lorsque nous défendrons les crédits, les ententes seront sur la bonne voie d'être signées.

**Le Président:** En question complémentaire, Mme la députée de Terrebonne.

### Mme Jocelyne Caron

**Mme Caron:** Merci, M. le Président. Est-ce que la ministre peut reconnaître que son annonce d'hier au niveau des groupes de défense des droits, c'est 1,5 million, alors que leur demande était de 15 millions? Donc, elle a une note de 10 %.

Et est-ce qu'elle peut nous dire aujourd'hui, sept mois après s'être engagée à signer des ententes administratives, combien elle en a signé? Zéro?

**Des voix:** ...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! Mme la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

### Mme Michelle Courchesne

**Mme Courchesne:** M. le Président, ça me fait plaisir de rappeler à cette Chambre que la députée de Terrebonne, un jour, s'est levée en cette Chambre pour nous rappeler que, peu importe la capacité de payer des citoyens, on pouvait toujours augmenter l'aide qu'on donnait aux entreprises. Rappelez-vous, les entreprises... À ce moment-là, l'assurance parentale, ce n'était pas important. On pouvait dire aux entreprises: Écoutez, payez, parce que ce n'est pas important, la capacité de payer.

Nous, M. le Président, nous respectons cette capacité de payer des contribuables québécois. La demande de 15 millions était... était très élevée. Nous avons discuté avec le comité aviseur de façon très ouverte et transparente, et, je peux vous dire — renseignez-vous — c'est un pas dans la bonne direction. Et pour l'instant ils sont satisfaits de l'effort consenti...

**Le Président:** En question principale, M. le député de Drummond.

### Fonctionnement du conseil d'agglomération de Longueuil

#### M. Normand Jutras

**M. Jutras:** Oui. M. le Président, la ville de Longueuil et l'agglomération sont présentement complètement paralysés. Le torchon brûle, et le mandat du médiateur va de prolongement en prolongement.

Ce qui arrive, là, c'est... en fait, cette paralysie, c'est ce qu'avait prédit le député de Châteauguay. La ville de Longueuil ne peut pas adopter son budget, et il en coûte aux contribuables de la ville de Longueuil 3 millions à ce jour, 1 million par mois. En plus de ça, le développement économique est paralysé, puis les gens d'affaires disent qu'ils sont tannés de ces chicanes-là.

Est-ce que la ministre peut reconnaître son erreur, et finalement retirer la double majorité, et dire aux villes défusionnées que le statut d'avant, c'est impossible, qu'elle ne le donnera pas aux villes défusionnées?

**Le Président:** Mme la ministre des Affaires municipales et des Régions.

### Mme Nathalie Normandeau

**Mme Normandeau:** M. le Président, en matière d'affaires municipales, j'aimerais rappeler pour le bénéfice de tous ceux et celles qui nous écoutent que le Parti québécois à l'époque a choisi, a opté pour la voie des fusions forcées, alors que notre gouvernement a privilégié la voie de la démocratie municipale et celle du respect de la voix citoyenne, M. le Président. Je pense que c'est important de le rappeler dans cette grande histoire.

J'aimerais, M. le Président, indiquer ou corriger une affirmation du député de Drummond. La ville de Longueuil, avec un décret qui a été adopté par notre gouvernement, peut, à l'heure où on se parle, envoyer son compte de taxes pour le volet Dépenses de proximité, d'une part. D'autre part, M. le Président, nous avons pris nos responsabilités et nommé, dans le cas de Longueuil, un médiateur, M. Jean Pronovost, homme d'expérience s'il en est un et qui connaît très bien le domaine des affaires municipales. Il termine son travail, M. le Président, et je demeure confiante, confiante quant à notre capacité de soutenir les villes reconstituées et la ville de Longueuil pour qu'elles puissent convenir d'une entente qui se fera bien sûr à la satisfaction de l'ensemble des citoyens et des contribuables de la Rivière-de-Sud de Montréal, M. le Président.

**Le Président:** En question complémentaire, M. le député de Drummond.

#### M. Normand Jutras

**M. Jutras:** Comment la ministre peut-elle donner une leçon de démocratie alors qu'à cause de ses erreurs la démocratie, à Longueuil, ne fonctionne plus? Et elle a beau nommer le nombre de médiateurs qu'elle voudra, il n'y en aura pas, d'entente, parce que les conditions ne sont pas là pour une entente. Le raisonnement de la ministre est le suivant: Moi, je casse les pots. Puis, elle dit au maire Gladu: Vous êtes...

**Le Président:** Votre question.

**M. Jutras:** ...un rassembleur? Recollez le pot que j'ai cassé. Est-ce que la ministre peut reconnaître son erreur, retirer la double majorité et dire clairement aux villes défusionnées que le statut d'avant, ça ne reviendra pas? Est-ce qu'elle peut le dire clairement?

● (14 h 50) ●

**Le Président:** Mme la ministre des Affaires municipales.

### Mme Nathalie Normandeau

**Mme Normandeau:** M. le Président, je tiens à dire au député de Drummond qu'on attend encore clairement vos excuses, les excuses du Parti québécois, quant aux fusions forcées que vous avez imposées aux citoyens du Québec. Un, M. le Président.

Et, M. le Président, ce que je trouve absolument fascinant, à chaque fois que le député de Drummond se lève, de même que l'ensemble des ses collègues, l'ensemble des députés du Parti québécois, ils ont toujours le même

réflexe, la même attitude de dénigrer les élus municipaux au Québec, M. le Président. C'est ce qu'ils ont fait avec les fusions municipales, M. le Président, les fusions municipales forcées, parce que leur réflexe est toujours le même. Vous ne faites pas confiance aux élus municipaux.

**Le Président:** En conclusion.

**Mme Normandeau:** C'est ça, la vérité, M. le Président.

**Le Président:** En question complémentaire, Mme la députée de Marie-Victorin.

**Mme Cécile Vermette**

**Mme Vermette:** Oui. M. le Président, est-ce que la ministre se rend compte que, lorsqu'elle parle des contribuables, ça leur coûte 3 millions à date parce qu'elle a maintenu la double majorité? Est-ce qu'elle peut s'engager maintenant à nous dire si, elle, elle va rembourser ce 3 millions là qui est dû à son maintien de la double majorité pour la ville de Longueuil? Est-ce qu'elle s'excuse pour ça?

**Le Président:** Alors, s'il vous plaît, M. le ministre! M. le ministre de la Santé, vous n'aviez pas la parole, vous le savez, hein? Mme la ministre des Affaires municipales.

**Mme Nathalie Normandeau**

**Mme Normandeau:** M. le Président, je tiens à lancer à nouveau l'invitation que j'ai faite au député de Drummond, de le faire auprès de notre collègue de Marie-Victorin et lui indiquer qu'on attend toujours les excuses du Parti québécois en matière de fusions municipales forcées. Un, M. le Président.

Deux, nous avons pris nos responsabilités pour soutenir l'agglomération de Longueuil dans ses efforts pour qu'ils puissent trouver des aménagements raisonnables quant à l'adoption du budget d'agglomération, M. le Président. Et je tiens à vous dire que je le fais avec l'ensemble de mes collègues de la Rive-Sud, l'ensemble de mes collègues qui sont ici avec moi. On travaille, M. le Président, on travaille très, très fort et on est confiants qu'on arrivera à un résultat satisfaisant.

Et encore une fois, M. le Président, c'est les élus du Parti québécois qui auront, eux, à s'excuser pour le dénigrement qu'ils ont déployé à l'endroit des citoyens du Québec et des élus municipaux.

**Le Président:** En question principale, M. le député de Chicoutimi, leader adjoint de l'opposition officielle.

**Suspension des droits de recours  
fondés sur des inconvénients liés à  
l'utilisation de véhicules hors route**

**M. Stéphane Bédard**

**M. Bédard:** M. le Président, dans le dossier des véhicules hors route, le gouvernement a décidé de

suspendre encore pour cinq ans les droits des citoyens résidant aux abords des sentiers de motoneige.

Est-ce que le ministre de la Justice a dit à sa collègue des Transports, pendant les 16 mois, M. le Président, 16 mois qui se sont déroulés entre l'adoption de la loi de décembre 2004 et aujourd'hui, que suspendre les droits fondamentaux n'était pas une solution juridiquement acceptable?

**Le Président:** Mme la ministre déléguée aux Transports.

**Mme Julie Boulet**

**Mme Boulet:** Alors, merci, M. le Président. Je suis heureuse que la question vienne. Malheureusement, il ne reste pas beaucoup de temps, puis j'ai tellement de choses à dire au collègue de Chicoutimi. Alors, M. le Président, on va faire une petite mise en contexte parce qu'il faut comprendre pourquoi on est rendus là aujourd'hui.

Alors, M. le Président, en 1995, c'est ce gouvernement qui a modifié le règlement sur les véhicules hors route pour permettre qu'on puisse passer à l'intérieur de 30 mètres des emprises ferroviaires désaffectées, pour qu'on puisse passer encore plus près des résidences.

En 1996, il y a eu une coalition qui s'est formée, qu'on appelle le Petit Train du Nord, qui se sont plaints au gouvernement qu'ils avaient des problèmes de cohabitation, qui sont venus dire au gouvernement: Il faudrait mettre des solutions en place, il faudrait nous aider à atteindre un équilibre puis une cohabitation harmonieuse. Alors ça, c'est en 1996, M. le Président.

En 1998, le Protecteur du citoyen dit... le Protecteur du citoyen...

**Des voix:** ...

**Mme Boulet:** Bien non, écoutez-moi, parce que c'est de l'information.

**Des voix:** ...

**Mme Boulet:** Non, non, mais, M. le Président, j'ai-tu le droit de répondre?

**Le Président:** S'il vous plaît. En terminant, Mme la ministre.

**Mme Boulet:** M. le Président, il faut comprendre d'où on part pour savoir pourquoi on est rendus là aujourd'hui. Alors, le Protecteur du citoyen est intervenu, M. le Président, en 1998, auprès du ministère des Transports pour que soit abaissée la vitesse des motoneiges circulant à moins de 30 mètres.

**Le Président:** Je vous invite à conclure, Mme la ministre.

**Mme Boulet:** Oui. La conclusion. De 1996 à 2003, leur solution, c'est zéro...

**Le Président:** C'est terminé. En question principale, M. le député de Chicoutimi.

**Suspension des droits de recours à l'égard  
de la circulation de véhicules hors route**

**M. Stéphane Bédard**

**M. Bédard:** Et je vais me permettre de finir l'histoire de la députée...

**Le Président:** En question principale.

**M. Bédard:** ...de la ministre: effectivement, le gouvernement libéral est arrivé et il a aboli les droits fondamentaux des citoyens. Bravo! Bravo! Bravo!

Bon. Après ce beau travail, est-ce que le ministre de la Justice...

**Des voix:** ...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**Des voix:** ...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! En question principale, M. le député de Chicoutimi.

**M. Bédard:** Comment la ministre peut traiter avec autant de légèreté des droits aussi... de façon aussi légère, si vous préférez, Mme la ministre, des droits fondamentaux? Comment le ministre de la Justice a-t-il pu laisser sa collègue agir au mépris des droits fondamentaux, qu'elle ne semble pas reconnaître?

**Des voix:** ...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**Une voix:** ...

**Le Président:** Mme la ministre, s'il vous plaît! La parole est à Mme la ministre déléguée aux Transports. Je vous demande votre collaboration.

**Mme Julie Boulet**

**Mme Boulet:** Merci, M. le Président. Il faudrait peut-être que le collègue parle à ses collègues qui habitent en région, le collègue de Labelle, de Bertrand, les collègues qui habitent partout en région, il faudrait peut-être qu'il discute avec eux pour comprendre la problématique, parce qu'il était absent quand on est allé au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Alors, M. le Président, ça ne l'intéressait pas. Alors...

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît, s'il vous plaît. À l'ordre, s'il vous plaît!

**Des voix:** ...

**Le Président:** Bon, s'il vous plaît, soyez calmes! Mme la ministre déléguée aux Transports.

**Mme Boulet:** Alors, M. le Président, effectivement, c'est une mesure d'exception, c'est une solution de compromis, mais c'est mieux que pas de solution pantoute, hein? C'est mieux que pas de solution pantoute. Alors, écoutez, cette solution-là, M. le Président...

**Des voix:** ...

**Le Président:** Adressez-vous à la présidence, Mme la ministre. Si vous voulez poursuivre.

**Mme Boulet:** Alors, M. le Président, cette solution, elle vient dans un tout, il y a 34 mesures qui vont servir à favoriser une cohabitation harmonieuse entre les riverains et les utilisateurs. Cette protection-là, elle est limitée dans le temps. Alors, on parle de cinq ans, et, après trois ans, il y aura possibilité de révision à l'Assemblée nationale avec un processus transparent et démocratique. Alors, après trois ans. Et elle est limitée également, M. le Président, sur les sentiers inter-régionaux. Alors, c'est important de préciser. Et cette mesure-là, M. le Président, elle s'imposait, parce que, si on ne l'a pas, ça va être la circulation anarchique...

**Des voix:** ...

**Mme Boulet:** Bien, je peux-tu terminer, M. le Président?

**Le Président:** Vous avez terminé, Mme la députée. Alors, ceci met fin à la période de questions et réponses orales.

**Des voix:** ...

**Votes reportés**

**Adoption du projet de loi n° 137**

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! Tel qu'annoncé précédemment, nous allons maintenant procéder au vote reporté sur la motion du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation proposant que le projet de loi n° 137, Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants, soit adopté.

Que ceux et celles qui sont pour cette motion veuillent bien se lever.

● (15 heures) ●

**La Secrétaire adjointe:** M. Charest (Sherbrooke), M. Dupuis (Saint-Laurent), Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François), M. Audet (Laporte), M. Després (Jean-Lesage), Mme Courchesne (Fabre), M. Couillard (Mont-Royal), M. Bachand (Outremont), M. Vallières (Richmond), Mme Thériault (Anjou), M. Hamad (Louis-Hébert), Mme Delisle (Jean-Talon), Mme Boulet (Laviolette), M. Pelletier (Chapleau), M. Bergman (D'Arcy-McGee), M. Ouimet (Marquette), M. Marsan (Robert-Baldwin), Mme Gauthier (Jonquière), M. Corbeil (Abitibi-Est), Mme Normandeau (Bonaventure), Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé), M. Béchar (Kamouraska-Témiscouata), M. MacMillan (Papineau), M. Marcoux (Vaudreuil), M. Lessard (Frontenac), M. Gauthrin (Verdun), Mme Loïselle (Saint-Henri—Sainte-Anne), M. Paradis (Brome-Missisquoi), M. Lafrenière

(Gatineau), M. Chagnon (Westmount—Saint-Louis), M. Bordeleau (Acadie), M. Whissell (Argenteuil), Mme Lamquin-Éthier (Crémazie), Mme Théberge (Lévis), Mme Houda-Pepin (La Pinière), M. Mulcair (Chomedey), M. Reid (Orford), M. Bernard (Rouyn-Noranda—Témiscamingue), M. Bernier (Montmorency), Mme Charlebois (Soulanges), Mme Hamel (La Peltre), Mme Gaudet (Maskinongé), M. Dubuc (La Prairie), M. Descoteaux (Groulx), M. Clermont (Mille-Îles), M. Auclair (Vimont), Mme Charest (Matane), M. Gabias (Trois-Rivières), Mme Legault (Chambly), M. Mercier (Charlesbourg), M. Moreau (Marguerite-D'Youville), M. Morin (Montmagny-L'Islet), M. Paquet (Laval-des-Rapides), M. Paquin (Saint-Jean), Mme Perreault (Chauveau), Mme Vien (Bellechasse), M. Tomassi (LaFontaine), M. Soucy (Portneuf), M. Rioux (Iberville), Mme James (Nelligan).

Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Lemieux (Bourget), Mme Dionne-Marsolais (Rosemont), M. Charbonneau (Borduas), Mme Caron (Terrebonne), M. Pinard (Saint-Maurice), M. Legault (Rousseau), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Boucher (Johnson), M. St-André (L'Assomption), Mme Robert (Deux-Montagnes), M. Jutras (Drummond), Mme Vermette (Marie-Victorin), Mme Papineau (Prévost), M. Dion (Saint-Hyacinthe), M. Cousineau (Bertrand), M. Bouchard (Vachon), M. Girard (Gouin), M. Bédard (Chicoutimi), M. Morin (Nicolet-Yamaska), M. Legendre (Blainville), Mme Charest (Rimouski), M. Dufour (René-Lévesque), Mme Beaudoin (Mirabel), Mme Lefebvre (Laurier-Dorion), M. Bourdeau (Berthier), M. Turp (Mercier), Mme Maltais (Taschereau), M. Thériault (Masson), M. Tremblay (Lac-Saint-Jean), Mme Champagne (Champlain), M. Bergeron (Verchères).

M. Dumont (Rivière-du-Loup), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Grondin (Beauce-Nord), Mme Roy (Lotbinière).

**Le Président:** Est-ce qu'il y en a qui sont contre? Aucun. Est-ce qu'il y a des abstentions? Aucune. M. le secrétaire général.

<b>Le Secrétaire:</b> Pour:	96
Contre:	0
Abstentions:	0

**Le Président:** Alors, le projet de loi n° 137, Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants, est donc adopté.

#### Adoption du projet de loi n° 118

Alors, tel qu'annoncé précédemment, nous allons maintenant procéder au vote reporté sur la motion du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, proposant que le projet de loi n° 118, Loi sur le développement durable, soit adopté.

Que ceux et celles qui sont pour cette motion veuillent bien se lever.

**La Secrétaire adjointe:** M. Charest (Sherbrooke), M. Dupuis (Saint-Laurent), Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François), M. Audet (Laporte), M. Després (Jean-Lesage), Mme Courchesne (Fabre), M. Couillard

(Mont-Royal), M. Bachand (Outremont), M. Vallières (Richmond), Mme Thériault (Anjou), M. Hamad (Louis-Hébert), Mme Delisle (Jean-Talon), Mme Boulet (Lavolette), M. Pelletier (Chapleau), M. Bergman (D'Arcy-McGee), M. Ouimet (Marquette), M. Marsan (Robert-Baldwin), Mme Gauthier (Jonquière), M. Corbeil (Abitibi-Est), Mme Normandeau (Bonaventure), Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé), M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata), M. MacMillan (Papineau), M. Marcoux (Vaudreuil), M. Lessard (Frontenac), M. Gautrin (Verdun), Mme Loïselle (Saint-Henri—Sainte-Anne), M. Paradis (Brome-Missisquoi), M. Lafrenière (Gatineau), M. Chagnon (Westmount—Saint-Louis), M. Bordeleau (Acadie), M. Whissell (Argenteuil), Mme Lamquin-Éthier (Crémazie), Mme Théberge (Lévis), Mme Houda-Pepin (La Pinière), M. Mulcair (Chomedey), M. Reid (Orford), M. Bernard (Rouyn-Noranda—Témiscamingue), M. Bernier (Montmorency), Mme Charlebois (Soulanges), Mme Hamel (La Peltre), Mme Gaudet (Maskinongé), M. Dubuc (La Prairie), M. Descoteaux (Groulx), M. Clermont (Mille-Îles), M. Auclair (Vimont), Mme Charest (Matane), M. Gabias (Trois-Rivières), Mme Legault (Chambly), M. Mercier (Charlesbourg), M. Moreau (Marguerite-D'Youville), M. Morin (Montmagny-L'Islet), M. Paquet (Laval-des-Rapides), M. Paquin (Saint-Jean), Mme Perreault (Chauveau), Mme Vien (Bellechasse), M. Tomassi (LaFontaine), M. Soucy (Portneuf), M. Rioux (Iberville), Mme James (Nelligan).

Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Lemieux (Bourget), Mme Dionne-Marsolais (Rosemont), M. Charbonneau (Borduas), Mme Caron (Terrebonne), M. Pinard (Saint-Maurice), M. Legault (Rousseau), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Boucher (Johnson), M. St-André (L'Assomption), Mme Robert (Deux-Montagnes), M. Jutras (Drummond), Mme Vermette (Marie-Victorin), Mme Papineau (Prévost), M. Dion (Saint-Hyacinthe), M. Cousineau (Bertrand), M. Bouchard (Vachon), M. Girard (Gouin), M. Bédard (Chicoutimi), M. Morin (Nicolet-Yamaska), M. Legendre (Blainville), Mme Charest (Rimouski), M. Dufour (René-Lévesque), Mme Beaudoin (Mirabel), Mme Lefebvre (Laurier-Dorion), M. Bourdeau (Berthier), M. Turp (Mercier), Mme Maltais (Taschereau), M. Thériault (Masson), M. Tremblay (Lac-Saint-Jean), Mme Champagne (Champlain), M. Bergeron (Verchères).

M. Dumont (Rivière-du-Loup), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Grondin (Beauce-Nord), Mme Roy (Lotbinière).

**Le Président:** Est-ce qu'il y en a qui sont contre? Aucun. Est-ce qu'il y a des abstentions? Aucune. M. le secrétaire général.

<b>Le Secrétaire:</b> Pour:	96
Contre:	0
Abstentions:	0

**Le Président:** Le projet de loi n° 118, Loi sur le développement durable, est donc adopté.

#### Motions sans préavis

M. le premier ministre.

**M. Charest:** Alors, M. le Président, j'ai cinq motions à proposer à l'Assemblée nationale. C'est cinq motions qui ont fait l'objet également de consultations.

#### Nommer Mme Raymonde Saint-Germain Protectrice du citoyen

La première est la suivante:

«Que, conformément à l'article 1 de la Loi sur le Protecteur du citoyen[...], Mme Raymonde Saint-Germain, sous-ministre du ministère des Services gouvernementaux, soit nommée Protectrice du citoyen pour un mandat de cinq ans à compter du 27 avril 2006 et que la rémunération et les autres conditions de travail de Mme Raymonde Saint-Germain soient celles contenues dans le document ci-annexé — que je dépose.»

#### Document déposé

**Le Président:** Alors, je rappelle aux membres de l'Assemblée que, pour être adoptée, cette motion doit, en vertu de l'article 1 de la Loi sur le Protecteur du citoyen, être approuvée par au moins les deux tiers des membres de l'Assemblée. Elle doit donc être suivie d'un vote par appel nominal.

#### Mise aux voix

Alors, que ceux qui sont pour cette motion veuillent bien se lever.

**La Secrétaire adjointe:** M. Charest (Sherbrooke), M. Dupuis (Saint-Laurent), Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François), M. Audet (Laporte), M. Després (Jean-Lesage), Mme Courchesne (Fabre), M. Cusano (Viau), M. Couillard (Mont-Royal), M. Bachand (Outremont), M. Vallières (Richmond), Mme Thériault (Anjou), M. Hamad (Louis-Hébert), Mme Delisle (Jean-Talon), Mme Boulet (Laviolette), M. Pelletier (Chapleau), M. Bergman (D'Arcy-McGee), M. Ouimet (Marquette), M. Marsan (Robert-Baldwin), Mme Gauthier (Jonquière), M. Corbeil (Abitibi-Est), Mme Normandeau (Bonaventure), Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé), M. Béchar (Kamouraska-Témiscouata), M. MacMillan (Papineau), M. Marcoux (Vaudreuil), M. Lessard (Frontenac), M. Gautrin (Verdun), Mme Leblanc (Beauce-Sud), Mme Loïselle (Saint-Henri—Sainte-Anne), M. Paradis (Brome-Missisquoi), M. Lafrenière (Gatineau), M. Chagnon (Westmount—Saint-Louis), M. Bordeleau (Acadie), M. Whissell (Argenteuil), Mme Lamquin-Éthier (Crémazie), Mme Thêberge (Lévis), Mme Houda-Pepin (La Pinière), M. Mulcair (Chomedey), M. Reid (Orford), M. Bernard (Rouyn-Noranda—Témiscamingue), M. Bernier (Montmorency), Mme Charlebois (Soulanges), Mme Hamel (La Peltrie), Mme Gaudet (Maskinongé), M. Dubuc (La Prairie), M. Descoteaux (Groulx), M. Clermont (Mille-Îles), M. Auclair (Vimont), Mme Charest (Matane), M. Gabias (Trois-Rivières), Mme Legault (Chambly), M. Mercier (Charlesbourg), M. Moreau (Marguerite-D'Youville), M. Morin (Montmagny-L'Islet), M. Paquet (Laval-des-Rapides), M. Paquin (Saint-Jean), Mme Perreault (Chauveau), Mme Vien (Bellechasse), M. Tomassi (LaFontaine), M. Soucy (Portneuf), M. Rioux (Iberville), Mme James (Nelligan).

Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Lemieux (Bourget), Mme Dionne-Marsolais (Rosemont), M. Charbonneau (Borduas), Mme Caron (Terrebonne), M. Pinard (Saint-Maurice), M. Gendron (Abitibi-Ouest), M. Legault (Rousseau), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Boucher (Johnson), M. St-André (L'Assomption), Mme Robert (Deux-Montagnes), M. Jutras (Drummond), Mme Vermette (Marie-Victorin), Mme Papineau (Prévost), M. Dion (Saint-Hyacinthe), M. Cousineau (Bertrand), M. Bouchard (Vachon), M. Girard (Gouin), M. Bédard (Chicoutimi), M. Morin (Nicolet-Yamaska), M. Legendre (Blainville), Mme Charest (Rimouski), M. Dufour (René-Lévesque), Mme Beaudoin (Mirabel), Mme Lefebvre (Laurier-Dorion), M. Bourdeau (Berthier), M. Turp (Mercier), Mme Maltais (Taschereau), M. Thériault (Masson), M. Tremblay (Lac-Saint-Jean), Mme Champagne (Champlain), M. Bergeron (Verchères).

M. Dumont (Rivière-du-Loup), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Grondin (Beauce-Nord), Mme Roy (Lotbinière).

● (15 h 10) ●

**Le Président:** Est-ce qu'il y en a qui sont contre cette motion? Aucun. Est-ce qu'il y en a qui ont des abstentions? Aucune. M. le secrétaire général.

**Le Secrétaire:** Pour: 99  
Contre: 0  
Abstentions: 0

**Le Président:** La motion est adoptée. M. le premier ministre.

#### Nommer M. Jean Chartier membre de la Commission d'accès à l'information

**M. Charest:** Alors, M. le Président, je propose:

«Que, conformément aux articles 104 et 105 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels[...], Me Jean Chartier, directeur des enquêtes, de la législation et des projets spéciaux au Directeur général des élections, soit nommé membre de la Commission d'accès à l'information pour un mandat de cinq ans à compter du 1er mai 2006 et que sa rémunération et ses autres conditions de travail soient celles contenues dans le document ci-annexé — que je dépose.»

#### Document déposé

**Le Président:** M. le leader du gouvernement.

**M. Dupuis:** M. le Président, j'offre que, de consentement, on inscrive le même vote que celui qui a été fait précédemment.

#### Mise aux voix

**Le Président:** Consentement pour le même vote? Consentement.

La motion est donc adoptée. M. le premier ministre.

**Nommer Mme Guylaine Henri membre de la Commission d'accès à l'information**

**M. Charest:** Alors, M. le Président, je propose: «Que, conformément aux articles 104 et 105 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels[...], Me Guylaine Henri, avocate plaideuse à la Direction du contentieux de la Direction générale des affaires juridiques et législatives du ministère de la Justice, soit nommée membre de la Commission d'accès à l'information pour un mandat de cinq ans à compter du 1er mai 2006 et que sa rémunération et ses autres conditions de travail soient celles contenues dans le document ci-annexé — que je dépose.»

**Document déposé**

**Le Président:** M. le leader du gouvernement.

**M. Dupuis:** Alors, j'offre, M. le Président, qu'on inscrive le même vote que précédemment.

**Mise aux voix**

**Le Président:** Est-ce qu'il y a consentement? Consentement.

La motion est adoptée. M. le premier ministre.

**Nommer Mme Doris Paradis membre et présidente de la Commission de la fonction publique**

**M. Charest:** M. le Président, je propose: «Que, conformément aux articles 106 et 107 de la Loi sur la fonction publique[...], Mme Doris Paradis, vérificatrice générale adjointe au Vérificateur général, soit nommée membre et présidente de la Commission de la fonction publique pour un mandat de cinq ans à compter du 1er mai 2006.»

**Le Président:** M. le leader du gouvernement.

**M. Dupuis:** Alors, de consentement, M. le Président, j'offre qu'on inscrive le même vote.

**Mise aux voix**

**Le Président:** Est-ce qu'il y a consentement? Consentement.

La motion est adoptée. M. le premier ministre.

**Nommer Mme Sylvie Godin membre et vice-présidente de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse**

**M. Charest:** M. le Président, je propose: «Que, conformément aux articles 58, 58.1 et 58.3 de la Charte des droits et libertés de la personne[...], Me Sylvie Godin, avocate, soit nommée membre et vice-présidente de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse pour un mandat de cinq ans à compter du 1er mai 2006.»

**Le Président:** M. le leader du gouvernement.

**M. Dupuis:** Alors, j'offre que la motion du premier ministre soit adoptée.

**Le Président:** Est-ce que... Consentement? Alors, je rappelle aux membres qu'il y avait un vote nominal. Cette motion, en vertu de l'article 106 de la Loi sur la fonction publique, doit être approuvée par au moins les deux tiers...

**Mise aux voix**

Que ceux et celles qui sont pour cette motion veuillent bien se lever.

**La Secrétaire adjointe:** M. Charest (Sherbrooke), M. Dupuis (Saint-Laurent), Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François), M. Audet (Laporte), M. Després (Jean-Lesage), Mme Courchesne (Fabre), M. Cusano (Viau), M. Couillard (Mont-Royal), M. Bachand (Outremont), M. Vallières (Richmond), Mme Thériault (Anjou), M. Hamad (Louis-Hébert), Mme Delisle (Jean-Talon), Mme Boulet (Laviolette), M. Pelletier (Chapleau), M. Bergman (D'Arcy-McGee), M. Ouimet (Marquette), M. Marsan (Robert-Baldwin), Mme Gauthier (Jonquière), M. Corbeil (Abitibi-Est), Mme Normandeau (Bonaventure), Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé), M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata), M. MacMillan (Papineau), M. Marcoux (Vaudreuil), M. Lessard (Frontenac), M. Gautrin (Verdun), Mme Leblanc (Beauce-Sud), Mme Loïselle (Saint-Henri—Sainte-Anne), M. Paradis (Brome-Missisquoi), M. Lafrenière (Gatineau), M. Chagnon (Westmount—Saint-Louis), M. Bordeleau (Acadie), M. Whissell (Argenteuil), Mme Lamquin-Éthier (Crémazie), Mme Théberge (Lévis), Mme Houda-Pepin (La Pinière), M. Mulcair (Chomedey), M. Reid (Orford), M. Bernard (Rouyn-Noranda—Témiscamingue), M. Bernier (Montmorency), Mme Charlebois (Soulanges), Mme Hamel (La Peltre), Mme Gaudet (Maskinongé), M. Dubuc (La Prairie), M. Descoteaux (Groulx), M. Clermont (Mille-Îles), M. Auclair (Vimont), Mme Charest (Matane), M. Gabias (Trois-Rivières), Mme Legault (Chambly), M. Mercier (Charlesbourg), M. Moreau (Marguerite-D'Youville), M. Morin (Montmagny-L'Islet), M. Paquet (Laval-des-Rapides), M. Paquin (Saint-Jean), Mme Perreault (Chauveau), Mme Vien (Bellechasse), M. Tomassi (LaFontaine), M. Soucy (Portneuf), M. Rioux (Iberville), Mme James (Nelligan).

Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Lemieux (Bourget), Mme Dionne-Marsolais (Rosemont), M. Charbonneau (Borduas), Mme Caron (Terrebonne), M. Pinard (Saint-Maurice), M. Gendron (Abitibi-Ouest), M. Legault (Rousseau), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Boucher (Johnson), M. St-André (L'Assomption), Mme Robert (Deux-Montagnes), M. Jutras (Drummond), Mme Vermette (Marie-Victorin), Mme Papineau (Prévost), M. Dion (Saint-Hyacinthe), M. Cousineau (Bertrand), M. Bouchard (Vachon), M. Girard (Gouin), M. Bédard (Chicoutimi), M. Morin (Nicolet-Yamaska), M. Legendre (Blainville), Mme Charest (Rimouski), M. Dufour (René-Lévesque), Mme Beaudoin (Mirabel), Mme Lefebvre (Laurier-Dorion), M. Bourdeau (Berthier), M. Turp (Mercier), Mme Maltais (Taschereau), M. Thériault (Masson), M. Tremblay

(Lac-Saint-Jean), Mme Champagne (Champlain), M. Bergeron (Verchères).

**Le Président:** Est-ce qu'il y en a qui sont contre cette motion?

**La Secrétaire adjointe:** M. Dumont (Rivière-du-Loup), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Grondin (Beauce-Nord), Mme Roy (Lotbinière).

**Le Président:** Est-ce qu'il y a des abstentions? Aucune abstention. M. le secrétaire général.

**Le Secrétaire:** Pour: 95  
Contre: 4  
Abstentions: 0

**Le Président:** Cette motion est adoptée. M. le premier ministre.

**Souligner les 25 ans de vie parlementaire des députés de Jeanne-Mance—Viger, M. Michel Bissonnet, d'Hochelaga-Maisonneuve, Mme Louise Harel, de Viau, M. William Cusano, et de Brome-Missisquoi, M. Pierre Paradis**

**M. Charest:** Merci, M. le Président. M. le Président, il y a 25 ans exactement, aujourd'hui, avait lieu une élection générale au Québec, et il y a toujours de ces collègues qui se sont fait élire à cette élection générale qui sont avec nous aujourd'hui. Et c'est donc avec beaucoup de joie que je présente cette motion, en mon nom personnel mais également au nom de la leader de l'opposition officielle et également le député de Rivière-du-Loup.

Je vous souligne, M. le Président, qu'aujourd'hui, c'est l'occasion d'adopter cette motion et le libellé que je vais vous proposer dans une minute, mais qu'il y aura également une cérémonie au salon rouge qui suivra, et ce sera l'occasion, pour nous, de vive voix, de rendre hommage aux collègues concernés.

Je vous propose donc, dans un premier temps, la motion suivante:

«Que l'Assemblée nationale du Québec adresse ses plus chaleureuses félicitations à M. Michel Bissonnet, député de Jeanne-Mance—Viger, à Mme Louise Harel, députée d'Hochelaga-Maisonneuve, à M. William Cusano, député du comté de Viau, à M. Pierre Paradis, député du comté de Brome-Missisquoi, pour leur 25<sup>e</sup> anniversaire de vie parlementaire;

«Qu'elle souligne et honore leur parcours politique et leur dévouement au service du Québec, de sa population et de leurs électeurs qui ont, élections après élections, renouvelé leur confiance à leur endroit;

«Qu'elle rende hommage à leur attachement à notre Assemblée; et enfin

● (15 h 20) ●

«Qu'elle exprime sa profonde gratitude pour l'image que chacun d'eux donne de l'Assemblée nationale du Québec et de la fonction de député.»

Merci, M. le Président.

(Applaudissements)

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, chers collègues...

**Des voix:** ...

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, à vos places, s'il vous plaît, parce qu'on doit poursuivre et on doit adopter cette motion, et je suis convaincu qu'on a la plus grande unanimité qu'on n'a jamais eue pour effectivement donner suite à la motion du premier ministre.

**Mise aux voix**

Alors, est-ce que cette motion est adoptée?

**Des voix:** Adopté.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Et, s'il vous plaît, là, ça ne met pas fin aux autres motions sans préavis, et je reconnais maintenant Mme la députée de Lotbinière pour la prochaine motion — puisque les hommages auront lieu au salon rouge, dans quelques minutes, on pourra tout refaire ça au salon rouge, parce que c'est clair qu'ils méritent cette considération, mais la cérémonie est prévue au salon rouge, dans quelques minutes. Et plus vite on terminera ici, plus vite on sera à la bonne place.

**Des voix:** ...

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Pas pour le moment. Alors, la motion de la députée de Lotbinière.

**Souligner la Journée mondiale de l'hémophilie**

**Mme Roy:** M. le Président, je sollicite le consentement de cette Assemblée pour présenter la motion suivante conjointement avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le député de Borduas.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** La motion... le consentement est requis... est donné?

**Mme Roy:** «Que l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale de l'hémophilie, qui aura lieu le 17 avril prochain.»

**Mise aux voix**

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Est-ce qu'on l'adopte sans débat ou avec débat?

**Une voix:** Sans débat.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Sans débat? Adopté.

Je reconnais maintenant M. le député de Mercier...

**Des voix:** ...

**Le Vice-Président (M. Gendron):** S'il vous plaît! M. le député de Mercier, ça va venir.

Une voix: ...

**Le Vice-Président (M. Gendron):** O.K. S'il vous plaît! Excusez-moi, M. le député. M. le leader adjoint veut solliciter le consentement. Allez-y.

**M. Bécharde:** Oui. M. le Président, je sollicite le consentement pour donner un avis concernant une commission. C'est l'avis suivant:

J'avise cette Assemblée que la Commission des affaires sociales...

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, est-ce qu'il y a consentement?

Une voix: ...

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Pour donner l'avis, il vient de le dire. Alors, si vous voulez le répéter.

**M. Bédard:** ...la motion avant. O.K., on l'a fait sans débat? C'est beau. Allons-y.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Un instant! On ne parle pas de la même affaire.

**M. Bédard:** Oui, oui, on parle de la même affaire.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Oui? O.K. Alors... S'il vous plaît, là! On va se comprendre. Un instant! Ce serait plus simple cependant, si on écoutait. Alors, M. le leader adjoint du gouvernement, voulez-vous reprendre? Si les parlementaires écoutent, on va savoir de quoi on parle puis là on l'adoptera.

**M. Bécharde:** Écoutez, M. le Président, la motion précédente de... celle de la députée de Lotbinière, vous avez dit: Est-ce qu'elle est adoptée sans débat? Et les gens ont dit oui de part et d'autre. Donc ça, c'est réglé.

Je vous demande le consentement pour un avis concernant une commission. C'est la commission suivante, la Commission des affaires sociales, pour étudier le rapport *Garantir l'accès: un défi d'équité [et] d'efficience...* Est-ce que j'ai le consentement pour déposer cette motion-là?

#### Avis touchant les travaux des commissions

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, il y a consentement.

**M. Bécharde:** M. le Président, j'avise cette Assemblée que la Commission des affaires sociales poursuivra les auditions dans le cadre de la consultation générale à l'égard du document *Garantir l'accès: un défi d'équité, d'efficience et de qualité* aujourd'hui, après le présent avis jusqu'à 18 heures, à la salle Louis-Joseph-Papineau.

#### Motions sans préavis (suite)

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Ça va? M. le député de Mercier, pour votre motion sans préavis. M. le député de Mercier.

#### Souligner la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur

**M. Turp:** Merci, M. le Président. Je demande le consentement de cette Assemblée pour présenter, conjointement avec la ministre de la Culture et des Communications, la motion suivante:

«Que l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur qui aura lieu le 23 avril prochain et qu'elle souligne l'importance de la contribution des écrivains québécois à la littérature mondiale.»

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, est-ce que c'est une motion avec débat ou sans débat?

**M. Bécharde:** Débat, un intervenant de chaque côté, maximum de cinq minutes.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Allez, alors, M. le député de Mercier, à vous la parole.

#### M. Daniel Turp

**M. Turp:** Merci, M. le Président. À quelques jours de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur qui se déroulera le 23 avril 2006, il me fait plaisir de prendre la parole pour souligner cet événement en cette Assemblée nationale.

L'idée d'une célébration d'une journée mondiale du livre nous vient de la Catalogne, et la tradition veut qu'une rose soit offerte avec tout volume acheté ce jour-là. D'ailleurs, Mme la ministre, vous vous rappelez, l'année dernière, je vous ai offert une rose à cette occasion.

Et pourquoi une rose? À mon sens, l'illustration se trouvant sur l'affiche 2006 de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur témoigne très bien du lien entre la rose et le livre, entre la fleur et le livre. Qu'un livre soit dévoré, dégusté ou savouré mot par mot, il fera rêver. Qu'un livre soit lu entre les lignes ou pris au pied de la lettre, il fera réfléchir et penser. Les yeux rivés sur ses pages ou même les paupières fermées, un livre fera voyager.

Derrière un livre et ce qu'il représente pour le lecteur, des dizaines de personnes s'impliquent pour lui donner vie, le faire connaître et reconnaître. Il y a bien sûr les auteurs et créateurs et toutes leurs sources d'inspiration. Il y a les éditeurs, les libraires, les bibliothécaires, les institutions publiques et privées, les organisations non gouvernementales qui en font la promotion, les médias, leurs cahiers de livres qui parlent des livres qui se font et qui se lisent, les gens du milieu de l'éducation, les associations et les clubs, bref tout un monde qui fourmille et se démène pour faire de chaque livre un nouveau périple unique. Et je tiens donc à profiter de cette occasion pour remercier et souligner le travail de tous ceux et toutes celles qui participent au succès du livre et le soutiennent par les ressources investies, par leur énergie, par leur passion.

● (15 h 30) ●

M. le Président, le livre, pour que soit assurée sa vitalité, doit recevoir le soutien... Les ventes de livres neufs au Québec ont d'ailleurs connu un regain, en 2005, avec une augmentation de 10 % par rapport à

l'année 2004. Pourtant, et en dépit de quelques signes encourageants, la littérature peine parfois à trouver une pleine reconnaissance auprès de la population. Le livre québécois, en dépit de quelques grands succès de librairie, a notamment de la difficulté à percer en région, même sur les rayons des bibliothèques municipales. Plusieurs défis donc se présentent quant à la diffusion de notre littérature, de nos oeuvres littéraires ici, au Québec, et à l'étranger.

Selon un sondage récent sur les pratiques culturelles, le manque de temps a été identifié comme la principale raison pour ne pas lire de livres. J'aimerais donc que la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur soit le moment pour souligner à quel point la lecture devrait être capitale, plutôt majuscule. Qu'un livre s'inscrive en courte parenthèse dans un agenda chargé, en point d'exclamation d'une journée qui s'achève ou en points de suspension jusqu'au lendemain, il devrait toujours trouver place dans notre quotidien.

M. le Président, pour rendre hommage au livre et à ses artisans — et j'en ai pris l'habitude dans cette Assemblée — et pour susciter chez vous l'envie et le plaisir de vous ouvrir à ce bel univers de la lecture, je vous offre quelques lignes des contes de village de Fred Pellerin, son dernier livre *Comme une odeur de muscles*, et une partie de son conte intitulé *Des lectures*, où il parle de sa grand-maman en ces termes: «Derrière le dossier, il y avait le meuble de la machine à coudre Signer avec les pattes en fer forgé. Posée dessus, une cage d'oiseau décousue et, dans la cage, un livre, un. Ma grand-mère, c'était la femme d'un seul livre. De toute façon, qu'on lui en eût acheté des douzaines, ça n'aurait fait aucune différence parce qu'elle ne savait pas lire. Analphabète mais pas moins liseuse pour autant, dans les pages indéchiffrables de son unique, au-delà de la lecture, elle délectait: Il était une fois...»

M. le Président, je vous remercie et je souhaite à tous et à toutes une agréable Journée mondiale du livre et du droit d'auteur.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, merci, M. le député. Et toujours sur la motion, la même motion, je cède la parole à Mme la ministre. Mme la ministre, à vous la parole.

#### Mme Line Beauchamp

**Mme Beauchamp:** Merci, M. le Président. Ça me fait très plaisir de me joindre au député de Mercier. Si cette fête du livre existe, c'est pour rappeler le rôle inestimable que joue l'écrit dans l'acquisition des savoirs à la base de nos civilisations. Peu importe le support qu'il emprunte, qu'il s'incarne dans le matériel ou le virtuel, l'écrit demeure la première voie de transmission de la connaissance au sens le plus large du terme. Du roman à l'essai, en passant par la poésie, l'écrit sert de véhicule à toute la gamme des expressions, de l'émotion pure jusqu'à la rigueur scientifique la plus achevée, la plus abstraite.

Partout au Québec, une foule d'activités, en passant par des rencontres littéraires, des lectures publiques, de l'animation dans les bibliothèques d'ateliers d'écriture jusqu'à la présentation de pièces de théâtre ou de films sur le thème du livre, seront offertes à la population

québécoise, que j'invite en grand nombre à prendre part à ces merveilleux échanges et à ce partage d'idées et de connaissances.

Le 23 avril est aussi la Journée du droit d'auteur, un droit indissociable du livre lui-même. L'écriture est une activité exigeante et elle mérite une juste rémunération. Le gouvernement du Québec se préoccupe de toute question touchant le droit d'auteur. Ainsi, les paiements accordés annuellement aux écrivains par la Commission du droit public sont, depuis 2003, l'objet d'une déduction fiscale au même titre que les droits d'auteur proprement dits. Voilà une mesure qui contribue à améliorer la situation financière de nos créateurs.

Le ministère de la Culture et des Communications est également fier d'être partenaire du 6<sup>e</sup> Symposium international sur le droit d'auteur qui, du 23 au 25 avril prochain, accueillera des conférenciers de renom provenant de tous les continents pour discuter de la situation et de l'avenir du droit d'auteur.

L'année 2005-2006 aura été une année exceptionnelle pour le livre au Québec non seulement parce que Montréal a obtenu le titre de capitale mondiale du livre, mais aussi parce que Bibliothèque et Archives nationales du Québec a ouvert les portes de la Grande Bibliothèque à la population. Cette institution joue un rôle de leader dans le développement de la lecture au Québec en renforçant notamment la coopération et les échanges entre nos bibliothèques publiques, souvent la première porte d'entrée pour la découverte de la culture et de la lecture.

Le gouvernement du Québec participe activement à renforcer les réseaux des bibliothèques publiques du Québec en investissant chaque année plus de 25 millions de dollars pour l'acquisition de livres, sans compter les investissements de plus de 11 millions de dollars, depuis deux ans, pour la construction et l'aménagement de bibliothèques dans toutes les régions du Québec.

Pour 2006-2007, le gouvernement alloue un budget de 58 millions de dollars pour accueillir des initiatives nouvelles en matière d'équipement culturel et, notamment, prioritairement pour le développement des bibliothèques municipales. L'objectif est de continuer à améliorer l'accès aux bibliothèques publiques partout au Québec et d'appuyer ces établissements dans leurs efforts de mise en réseau, tant sur le plan régional qu'à l'échelle nationale, avec l'aide de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Je suis persuadée, M. le Président, que ces formidables impulsions poursuivront leur effet, dans les années à venir, au bénéfice de la vitalité et du rayonnement de la culture québécoise du livre.

Cette année, l'écrivain et le processus de création littéraire sont au coeur de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur. Nous avons au Québec un bassin impressionnant d'écrivains et d'auteurs qui séduisent non seulement le public québécois de tous âges, y compris bien sûr les jeunes, mais qui contribuent aussi de manière exceptionnelle à la littérature mondiale. Vous savez, M. le Président, récemment, dans certaines pages de certains journaux parisiens, on a eu droit à un débat sur la valeur de la littérature québécoise. Profitons de cette motion à l'Assemblée nationale pour réitérer la fierté que nous avons comme parlementaires québécois pour la contribution de nos auteurs et de nos écrivains à la littérature mondiale.

Et, quel meilleur exemple à donner que celui de Michel Tremblay, qui a reçu le Grand Prix littéraire international Metropolis bleu 2006 le 5 avril dernier, lors de l'ouverture du 8e Festival littéraire, qu'on appelle maintenant familièrement le «Met Blue»? Michel Tremblay, par ses personnages pittoresques, par sa langue, notre langue, par ses quartiers, par sa ville, Montréal, a donné des histoires universelles au monde entier. Mais rendons aussi hommage à la relève, à nos auteurs, Guillaume Vigneault, Fred Pellerin, que le député de Mercier a cité, Nelly Arcan, des noms que nous connaissons déjà tous très bien.

Et j'aimerais terminer en reprenant la métaphore de Dany Laferrière, qui est le co-porte-parole de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur avec l'auteur Chrystine Brouillet, qui propose une comparaison, la suivante: il disait qu'il aimait lire, enfant, les histoires de pirates dans lesquelles on retrouve une carte mais qu'il fallait toujours trouver les deux moitiés d'une carte pour retrouver un trésor. Puis, il dit: Un livre, c'est un peu comme ça, une moitié représentant l'écrivain et l'autre le lecteur, puis, quand on les réunit, on trouve un trésor, c'est le livre. Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Merci, Mme la ministre.

#### Mise aux voix

Est-ce que cette motion est adoptée? Adopté.  
M. le leader adjoint du gouvernement, pour vos avis.

#### Avis touchant les travaux des commissions

**M. Bécharde:** Oui, M. le Président. Concernant les avis touchant les commissions, j'avise cette Assemblée que la Commission de la culture poursuivra l'étude détaillée du projet de loi n° 86, Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives, aujourd'hui, de 16 h 30 à 18 heures, à la salle 1.38 de l'édifice Pamphile-Le May.

J'avise également cette Assemblée que la Commission de l'éducation entreprendra l'étude des crédits budgétaires du ministère de l'Éducation mardi le 25 avril, de 9 h 30 à 12 h 30, à la salle Louis-Joseph-Papineau;

Que la Commission de l'aménagement du territoire entreprendra l'étude du programme 1 des crédits budgétaires du ministère des Affaires municipales et des Régions mardi le 25 avril, de 11 h 30 à 12 h 30, à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine;

Que la Commission de la culture procédera à l'étude du programme 3 des crédits budgétaires du ministère de la Culture et des Communications mardi le 25 avril, de 9 h 30 à 12 h 30, à la salle de l'Assemblée nationale; et

Que la Commission des finances publiques entreprendra l'étude des crédits budgétaires du ministère des Finances mardi le 25 avril, de 9 h 30 à 12 h 30, à la salle du Conseil législatif.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Merci, M. le ministre. Nous sommes à la rubrique Renseignements sur les travaux de l'Assemblée. Je n'en vois pas.

#### Affaires du jour

Et, comme il n'y a pas d'affaires du jour, vous en êtes rendu, M. le leader adjoint du gouvernement, à votre motion.

#### Ajournement

**M. Bécharde:** Oui, M. le Président. Étant donné qu'il n'y a pas non plus de débat de fin de séance, alors, M. le Président, je fais motion pour que nous ajournions nos travaux au mardi 25 avril 2006, à 14 heures.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Est-ce que cette motion est adoptée? Adopté.

Alors, les travaux sont ajournés à mardi prochain.

*(Fin de la séance à 15 h 40)*

